ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015 - 6 & 13 DÉCEMBRE

L'ÎLE-DE-FRANCE BLEU MARINE : **STRATÈGE & AMBITIEUSE**

www.idfbleumarine.fr

Front National

SOMMAIRE

1. FISCALITÉ..... Page 5
2. ACTION ECONOMIQUE..... Page 7
3. TRANSPORTS..... Page 20
4. SECURITÉ..... Page 25
5. FORMATION ET APPRENTISSAGE..... Page 31
6. LOGEMENT..... Page 45
7. GRAND PARIS ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE..... Page 50
8. ENVIRONNEMENT..... Page 56
9. AGRICULTURE..... Page 66
10. CULTURE..... Page 73
11. SANTÉ..... Page 79
12. SPORT..... Page 83

PRÉAMBULE

« Chers Franciliens,

Une nouvelle fois le Front National sollicite vos suffrages à l'occasion des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Le programme que nous vous présentons constitue ce que nous voulons pour la France et les Français, c'est-à-dire le meilleur. Ce n'est pas un catalogue de vagues promesses comme vous en avez trop l'habitude avec l'UMPS ou le RPS, et leurs cohortes respectives de petits partis donnant l'illusion d'une vraie alternance.

Au Front National, nos « fondamentaux » sont intangibles et ne peuvent varier tant que notre pays n'aura pas retrouvé sa souveraineté. Pas de République sans souveraineté du peuple et pas de souveraineté du peuple sans République. Par une série de manœuvres infâmes, nous sommes aujourd'hui cruellement privés de cette souveraineté pour laquelle nos aïeux ont parfois donné jusqu'à leur vie. Plus de capacité monétaire, plus de contrôle des frontières, plus de diplomatie indépendante, plus de possibilité d'élaborer une politique économique et sociale qui donne du sens et un sentiment de justice aux efforts de chacun.

Dès lors, c'est un sentiment d'impuissance qui pourrait vous envahir. Un nombre croissant d'électeurs se détourne des urnes, voilà un piège mortel dans lequel il ne faut pas tomber. Être Français, c'est ne jamais oublier que dans les périodes dramatiques de notre histoire, lorsque les « élites » trahissaient la France en danger, il y eut toujours des hommes et des femmes pour se dresser et dire non alors que tout semblait perdu.

Aujourd'hui, nos adversaires sont identifiés : ce sont les Eurocrates, les banques du libre-marché et la caste politique aux affaires qui veut encore une fois nous faire croire à l'alternance, alors qu'elle est complice !

Le temps nous est compté, chacun le sait, mais encore trop de nos compatriotes sont gagnés par le doute et la confusion distillés à longueur de temps par les médias. Les deux années qui viennent sont vitales pour réaliser le sursaut national que nous appelons de toutes nos forces. Après la dynamique des élections municipales et départementales qui a permis au Front National de s'installer durablement dans la gestion de proximité, nous nous devons d'entrer de nouveau et massivement dans les Conseils régionaux, à commencer par le plus

emblématique, celui d'Île-de-France.

L'enjeu a le mérite de la clarté : le RPS se coalise enfin au grand jour, pour briser ce qu'il reste d'État-Nation et le fondre dans un vaste ensemble mondialisé mis en place pour nous asservir. Ainsi, après avoir sans succès voulu supprimer les départements, leurs nouvelles cibles sont les régions devenues soudain trop petites pour fonctionner et qu'il est *« impératif »* de regrouper dans des ensembles plus vastes. La parfaite illustration est la création de la Métropole du Grand Paris censée solutionner les problèmes de transports, de logement, d'emploi pour les 20 prochaines années en Île-de-France…

En réalité, dans la paume du RPS la France se rétrécit. Le Front National et le Rassemblement Bleu Marine vous proposent de ne plus jamais serrer cette main servile. Rejoignez par votre vote les forces patriotes de plus en plus nombreuses. Ensemble, bâtissons une région Île-de-France stratège, capitale de l'Etat stratège au cœur de notre volonté politique.

Dès notre élection à la tête de la Région, nous mettrons en place des référendums d'initiative populaire sur des questions qui touchent aux compétences régionales. Objectif : redonner la parole au peuple. Cette possibilité de référendum est ouverte à toutes les collectivités territoriales depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Mais ce droit n'a jamais été mis en œuvre par nos dirigeants traumatisés par le « NON » à la Constitution européenne de 2005, suivi de la forfaiture de Nicolas Sarkozy pour qui : *quand le Peuple vote mal, il faut changer le Peuple.*

La première année :

- Nous réduirons la fiscalité régionale et le train de vie incroyablement honteux de cette collectivité territoriale.
- Nous mettrons fin au clientélisme érigé en système par la majorité socialiste.
- Nous insufflerons une audacieuse politique de l'emploi et de la formation professionnelle, non pas pour « *inverser la courbe du chômage* » mais pour retrouver un chômage résiduel à la fin de la mandature.
- Nous imposerons l'utilisation des circuits courts agricoles dans la restauration collective et les écoles de la Région.
- Nous favorisons dans les appels d'offres publics les PME/PMI et nous rééquilibrerons leur fiscalité avec celle des grands groupes.
- Nous protégerons, en concertation avec les professionnels, le commerce traditionnel.
- Nous instaurerons un vaste plan de sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire et nous appliquerons le principe de la

tolérance zéro quels que soient la nature ou l'importance des délits.

- Nous réintroduirons partout où c'est nécessaire le principe de la laïcité et nous nous opposerons quand la situation l'exige aux dérives communautaristes.
- Nous bloquerons la Métropole du Grand Paris et nous appliquerons nos propositions en termes d'aménagement du territoire et de transports en Île-de-France de façon à commencer à répondre immédiatement aux vraies préoccupations des Franciliens.

Ces dispositions demandent pour être concrétisées une bonne dose de volonté politique, nous nous engageons à ne pas en manquer. Elles réclament aussi une technicité certaine afin de trouver le bon levier pour agir efficacement. C'est ce que nous proposons de vous présenter dans le programme détaillé qui suit.

Jugez notre programme sur pièce et exprimez votre choix dans les urnes. »

Wallerand de Saint Just
Candidat à la présidence de la Région Île-de-France

FISCALITE

Le document Excel joint donne les grandes masses du budget. La fonction d'investissement est bien séparée de celle de fonctionnement. Ce document permet de dégager nos propositions budgétaires. Celles-ci se montent à 240 millions d'euros.

Elles portent en investissement sur l'administration générale et l'action internationale, sur l'enseignement supérieur (hors compétence), sur les équipements culturels, sur les « loisirs », sur la politique de la ville, les territoires prioritaires et le développement du parc locatif social. En fonctionnement, sur les frais de personnel, de communication, sur les « arts scène et rue », le cinéma et l'audiovisuel, ainsi que sur les « études et aménagement » et le « soutien à l'emploi ».

Sachant que la masse des dépenses est d'environ 5 milliards d'euros par an, ces propositions budgétaires représentent 4,8% de cette masse. Nous entendons geler cent millions d'euros, soit 2% de la masse des dépenses, en vue de parvenir à une baisse correspondante de la fiscalité.

Il reste alors 140 millions que nous pouvons répartir sur les politiques que nous voulons principalement abonder :

- L'action économique,
- Les transports.
- La sécurité

		BP	INVESTISSEMENT TOTAL	DETAILS	PROPOSITIONS D'ECONOMIE	BP	FONCTIONNEMENT TOTAL	DETAILS	PROPOSITIONS D'ECONOMIES
SERVICES GENERAU	*INVESTISSEMENT*	12,79	14,03						
	ADMINISTRATION GENERALE	7,34		9,33	1				
	ACTION INTERNATIONALE	2,95		2,2	2				
	FONCTIONNEMENT					194,67	196,42		
	FRAIS DE PERSONNEL					110,03		116,8	5
	COMMUNICATION					12,8		11,65	6
	DEMOCRATIE DE PARTICIPATION					5		5	5
	SOLIDARITE INTERNATIONALE					5,35		4,12	4
FORMATION PROF	*INVESTISSEMENT*	40,4	40,4						
	TRAVAUX ET EQUIPTS CFA	37,3		37,3					
	FONCTIONNEMENT					817,52	777,98		
	SERVICES COMMUNS					8,4		8,4	
	FORMATION PROF					284,68		285,55	
	APPRENTISSAGE					350,55		306,2	
	FORMAT SANIT ET SOCIALES					173,88		177,82	
ENSEIGNEMENT	*INVESTISSEMENT*	497	497						
	SECOND DEGRE	411		417,68					
	ENS SUPERIEUR	69		69	35				
	SECURITE	3,83		3,293					
	FONCTIONNEMENT					258	275,41		
	SECURITE					0,99		0,99	
	FORFAIT EXTERNAT LYCEE PRIVE PERSONNEL					28		33,1	
	FORFAIT EXTERNAT LYCEE PRIVE MATERIEL					33		33	
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					7,21		7	
	LUTTE DECROCHAGE SCOLAIRE					10,34		9,71	
CULTURE	*INVESTISSEMENT*	34,39	34,67						
	EQUIPEMENTS CULTURELS	18,23		16,81	9				
	FONCTIONNEMENT					63,45	65,64		
	ARTS SCENE ET RUE					35,99		36,02	20
	CINEMA AUDIOVISUEL					17,34		19,42	10
SPORTS	*INVESTISSEMENT*	32,5	10,92						
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	32,5		10,92					
	FONCTIONNEMENT					8,3	8,3		
LOISIRS	*Investissement*	22,2	15,08						
	ILES DE LOISIRS	22,2		15,08	8				
	FONCTIONNEMENT					1,8	1,5		
SANTE	*Investissement*	8,16	7,9						
	FONCTIONNEMENT					7,7	6,3		
ACTION SOCIALE	*INVESTISSEMENT*	57,6	43,4						
AMENAGT TERRITOIRES	*INVESTISSEMENT*	405,4	346,45						
	POLITIQUE DE LA VILLE	78		40	20				
	TERRITOIRES PRIORITAIRES	110		106,4	40				
	DEV PARC LOCATIF SOCIAL	102		100,5	40				
	LOGT JEUNES	25		24					
	AMELIORA ENERGETIQUE	21,2		25					
	TERRITOIRES NUMERIQUES	26,9		26,3					
	AIDES PRATIQUES A LA SECURITE	9,6		5,15					
	FONCTIONNEMENT					41,19	35,88		
	ETUDES AMENAGEMENT					22,53		22,74	5
ENVIRONNEMENT	*INVESTISSEMENT*	140	139,9						
	FONCTIONNEMENT					32,94	32,04		
TRANSPORTS	*INVESTISSEMENT*	974,43	967,9						
	TRANSPORT FERROVIAIRE	651		672					
	GARES	109		91					
	SITES PROPRES AUTOBUS	51		57					
	SECUTITE TRANSPORTS EN COMMUN	9,18		1,4					
	FONCTIONNEMENT					785,67	800,8		
	STIF					627,87		639,18	
ACTION ECONOMIQUE	*INVESTISSEMENT*	180,65	172,8						
	SOUTIEN CREA DEV ENTREPRI	58,31		49,12					
	DEV ECO TERRITOIRES	15,3		13					
	RECHERCHE INNOV	72,29		72,5					
	INDUSTRIE ARTISA COMMERCE	20,44		26,18					
	FONCTIONNEMENT					153,85	143,79		
	SOUTIEN A L EMPLOI					53,65		53,68	30
TOTAUX			2290,45		155		2344,06		85

ACTION ÉCONOMIQUE

PRÉAMBULE

Selon la loi du 2 mars 1982, le développement économique est le domaine d'intervention principal des régions. La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a confirmé le rôle des régions en les chargeant de coordonner les actions de développement économique menées sur le territoire régional. L'action économique des régions comprend, d'une part la définition du régime des aides aux entreprises, d'autre part les conditions de leur octroi. Les autres collectivités et groupements peuvent participer au financement de ces aides, sur la base d'une convention avec la Région. En outre, avec son accord, elles peuvent mettre en œuvre leurs propres projets ou régime d'aides. Les régions élaborent également, en concertation avec les collectivités infrarégionales et leurs groupements, un schéma régional de développement économique (SRDE). Ce document a pour objet de définir les orientations stratégiques en matière économique au sein de l'espace régional.

1 - Bilan de la politique régionale : parisianisme, clientélisme, modernisme et mépris

Au regard des enjeux en termes de baisse du chômage et de ré-industrialisation, le bilan est catastrophique puisque la Région n'a pas atteint les objectifs que s'était assignée la mandature sortante, et encore moins répondu aux besoins des habitants de la Région.

Le schéma régional de développement économique n'est pas à la hauteur des enjeux de l'Île-de-France. Il repose entièrement sur les axes des nouvelles technologies, des énergies propres, des emplois *socialement utiles* avec la sempiternelle justification de devoir s'adapter aux mutations en cours qui n'ont jamais été aussi fortes qu'aujourd'hui. Dans ce domaine, comme dans les autres, les réalisations sont très insuffisantes en termes d'aides concrètes apportées aux entreprises.

La Région se comporte comme le jury du Festival de Cannes mais toute l'année ! Elle retient des projets et décerne des prix. C'est gratifiant pour les élus régionaux et les heureux récipiendaires car lucratif, mais ce n'est pas le rôle économique que l'on attend d'une puissante collectivité territoriale qui doit favoriser la création de valeur ajoutée et d'emplois au bénéfice de ses administrés.

L'Île-de-France compte environ un million et demi d'établissements : 75% n'ont pas de salariés, 20% ont moins de 10 salariés. 9 entreprises sur 10 appartiennent au secteur tertiaire : des activités très souvent tournées vers les services, le commerce et l'artisanat. Selon l'INSEE : en 2014, 141 700 entreprises ont été créées en Île-de-France. Ce résultat nous place dans la petite moyenne française, avec 15 entreprises créées pour 100 existantes.

Nous sommes loin de l'image d'une Région-Capitale toute en progrès et dynamisme ! Surtout lorsque celle-ci colle aux moyennes nationales en matière de chômage, avec plus de 9 % de chômeurs de catégorie A, B, et C, et que le solde migratoire du territoire est tout juste en équilibre.

La mission de développement économique confiée à la Région s'inscrit dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004. Ce texte confère à la Région une compétence générale en matière de développement économique. Dix ans après, le caractère négatif du bilan est sans appel.

La part du budget dévolue annuellement au développement économique, à l'innovation et au tourisme, est de 316, 6 millions d'euros. Il convient d'y ajouter le montant du contrat de plan Etat-Région, signé le 16 février 2015 par le Premier ministre Manuel Valls et le président de la Région Île-de-France Jean-Paul Huchon. La signature de ce sixième contrat de plan arrive fort opportunément en fin de mandature régionale, pour couvrir la prochaine (2015-2020) ! Il prévoit 7, 3 milliards d'euros d'investissements publics d'ici à 2020 : 4,4 milliards de la Région et 2,9 milliards de l'Etat. Soit 579 millions de dotation annuelle de l'Etat, essentiellement dans les domaines de l'aménagement des territoires, des transports collectifs et routiers et dans l'extension des centres de recherche. Il est contractualisé à hauteur de 211 millions d'euros pour la part de l'Etat en matière d'emploi, soit 42 millions d'euros annuels.

Au total, pour les années à venir, le budget de la Région concernant le développement économique est donc de 316 millions auxquels s'ajoute la dotation contractuelle de l'Etat de 42 millions annuels soit un total de 358 millions sur 6 ans.

2 - Les traits saillants de la politique régionale en matière de développement économique sont les suivants :

- Un train de vie fastueux, gaspillage et gabegie alors que toute politique économique commence par la saine gestion de son propre budget. La Région Île-de-France a profité de l'abandon par l'Etat de certaines de ses prérogatives à son profit pour faire exploser ses budgets avec une augmentation annuelle de près de 5 % tous les ans sur ces dix dernières années, soit + 50%. C'est ainsi que la dette de la Région se creuse dangereusement pour atteindre aujourd'hui 100 % de son budget total.

Conséquence : une augmentation globale de plus de 60% des impôts régionaux. Or, dans le même temps, une analyse des différents postes dépensiers fait apparaître le profit clientéliste qu'a su en tirer le PS. Hors décentralisation, la Région a connu une augmentation des personnels de plus de 60 %, une croissance du nombre de services de 35 %, un patrimoine immobilier comportant seize lieux dont beaucoup dans les beaux quartiers parisiens (avec sur certains sites un espace de 42 m^2 par agent alors que la norme pour les agents de l'Etat est de 12 m^2 en moyenne), des aides versées chaque année à 4 000 associations pour un total de 500 millions d'euros soit environ 12% de ses dépenses totales, alors qu'elle en consacre seulement 4,6% au développement économique… Cette liste de gabegies des deniers publics est sans fin, et ce à tous les étages. Signalons également les 100 millions de dépenses à l'international et environ 6 millions de voyages d'études à l'étranger !

- Les compétences économiques pourtant essentielles de la Région sont les parents pauvres de ses finances. La compétence générale (1982) et celle d'attribution (2004) ne pèsent que 4,6% du budget total, c'est ridiculement peu !

- La part du budget réservée au développement économique est de 316,6 millions d'euros : 172,8 millions d'euros de dépenses d'investissements et 143,8 millions d'euros de dépenses de fonctionnement. Cette répartition budgétaire laisse apparaître une part trop importante de dépenses de fonctionnement – en constante augmentation – au détriment des investissements. **Avec la politique régionale actuelle, il ne s'agit pas de favoriser le développement économique et l'investissement mais d'occuper tous les terrains en matière de communication institutionnelle, événementielle et médiatique.** Exemple : pour le « Tout-Paris » du numérique, est créée en 1998 l'agence « ARTESI » orientée vers le développement des Nouvelles technologies de l'information et de l'Internet (NTIC) en Ile-de-France. Sa mission consiste à promouvoir le développement des usages et des services internet au bénéfice des territoires. Un « think-tank » suivi de plusieurs autres : la « Cantine », le « Camping » et, dernier en date, qui remplace ARTESI, la « Fonderie ». Elle est installée au palais Brongniart avec un directeur et douze salariés à temps plein ! Coût : 20 millions d'euros dépensés depuis 1998.

- **La Région veut être partout et c'est ainsi qu'elle n'est vraiment nulle part de façon adéquate.** Il convient donc de mettre un terme à cette réalité et commencer par arrêter les aides diverses et variées distribuées à tout va. L'argent public doit au contraire servir à des moments clés de la vie de l'entreprise (lancement, développement, difficultés…). Non en fonction de critères définis à l'avance par une commission d'experts, selon les besoins

réels des acteurs économiques. Le rôle d'une collectivité territoriale est d'anticiper afin de déceler les besoins tout en coordonnant les efforts et les instruments. Au lieu de cela, la majorité perpétue le fait du prince en subventionnant de 4 000 à 5 000 entreprises chaque année pour 1,5 million d'établissements recensés, soit un ratio de 0,2%, en suivant des logiques de concours totalement déconnectées de la réalité économique.

- **La politique régionale se caractérise par une attention très vive… pour ce qui ne crée pas d'emplois.** A défaut de soutenir l'économie porteuse d'emplois, la Région, dans sa « branchitude », est en adoration devant « l'innovation » d'un côté, et l'économie sociale, solidaire ou environnementale de l'autre. Des idées de « communicants » pour faire mouche médiatiquement tout en caressant dans le sens du poil la majorité socialiste et écologiste. **Le problème majeur est qu'évidemment aucun de ces domaines n'est massivement pourvoyeur d'emplois. L'argent de nos impôts n'est donc pas utilisé pour favoriser l'entreprise et la création d'emplois. D'ailleurs, à la région Île-de-France règnent les « communicants » : Jean Paul Huchon a plus de collaborateurs à son cabinet que le ministre de l'Economie et des Finances. Il s'agit de « faire-savoir », au détriment du « faire » ! C'est pourtant sur l'économie réelle, celle du quotidien, que nous devons nous appuyer.** C'est ainsi que nous développerons la valeur travail et la création de richesses pour ensuite utiliser l'argent public à la création de programmes de recherche ambitieux qui dynamiseront nos industries. Illustration : est-il normal de n'avoir aucun bus en Île-de-France qui fonctionne à l'électricité ? Et pas plus de camionnettes ou de taxis, alors que nous avons les pôles de compétitivité, les chercheurs et les ingénieurs automobiles nécessaires ? C'est à cela que doit être utilisé l'argent public : à la fois favoriser les emplois d'aujourd'hui, mais aussi lancer des travaux de recherche et d'industrie audacieux que le secteur privé a du mal à concevoir dans sa logique de rentabilité à court terme.

NOS PROPOSITIONS :

Préalable : En France et en Île-de-France particulièrement, tous les organismes, les procédures, les dispositifs et les instruments existent. Il n'y a donc rien à inventer qui ajouterait à la confusion et aux mille-feuilles administratifs. Tout le monde s'occupe de tout : la concurrence en matière de structures et de dispositifs publics sévie partout.

Pour sortir de cette confusion, il manque à nos élus régionaux la volonté politique. Prendre ses responsabilités politiques, c'est prévoir et anticiper. Dans la mesure où chacun s'occupe d'un élément du puzzle, personne n'a de vision globale.

Le Front National affirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour développer l'emploi sans barrière idéologique, sans œillères partisanes, sans dogme réducteur, à commencer par l'application d'un patriotisme économique à l'échelle régionale. Notre paradigme est de favoriser la création d'emplois : il s'agit donc d'ordonner les instruments existants vers ce but unique, nécessaire et suffisant. C'est le moyen de retrouver la maîtrise de la création et du développement de l'ensemble de notre tissu économique en liaison avec l'Etat dans le cadre du contrat d'un nouveau plan Etat/Région. C'est enfin la solution en attendant la véritable planification de l'Etat-stratège que nous appelons de nos vœux dans un second temps.

Notre projet est calqué sur l'espérance de vie de l'entreprise qui conditionne l'emploi. Comme tout organisme vivant, l'entreprise se crée elle-même par ontogenèse et nous souhaitons intervenir plus fortement afin de favoriser ses débuts.

- La première étape est le dispositif d'entrée qui s'appliquera à toutes les entreprises qui le souhaitent sans distinction (les pépinières d'entreprises, seule création régionale propre que nous reprendrons, développerons et organiserons notamment sur le plan de la formation des futurs chefs d'entreprise et de la sectorisation).
- La deuxième étape est la croissance. Pour l'aider à grandir et à embaucher, nous proposons 5 dispositifs spécifiques s'adressant aux différents acteurs qui composent le monde de l'entreprise avec leurs besoins propres : les artisans, les start-up, les TPE/PME/PMI, les commerçants, mais aussi des secteurs comme la recherche, les circuits courts agricoles, les entreprises de main d'œuvre. Pour ce faire nous déclinerons des dispositifs nationaux comme les pôles de compétitivité et la Banque Publique Régionale d'Investissement.
- Enfin, arrivées à maturité, les entreprises connaissent parfois des difficultés susceptibles de remettre en cause leur outil de travail avec son inévitable chapelet de drames sociaux en cascade. Nous proposons un dispositif de sortie de crise pour sauver ce qui peut l'être et favoriser concrètement le redéploiement des actifs sains de l'entreprise, comme le maintien des compétences du facteur travail.

Ainsi nous conservons un dispositif existant en matière d'aides à la création d'entreprises : les pépinières et autres incubateurs. Sinon, rien ne trouve grâce à nos yeux dans la politique économique régionale actuelle.

I – Favoriser l'initiative individuelle créatrice de richesses et d'emplois

1 – Développer le concept insuffisamment développé de pépinières d'entreprises. Il s'agit d'encourager la création de nouvelles entreprises. Toutes les activités seront éligibles sans distinction de nature ou d'espace. Il faut transformer davantage de lieux en pépinières en opérant des regroupements par secteurs d'activités qui génèreront synergies et mutualisations d'initiatives privées.

Concrètement, nous mettrons à disposition un plus grand nombre de bâtiments désaffectés, friches, locaux professionnels, etc. De surcroit, nous proposons de dispenser des formations administratives, comptables et managériales conséquentes aux futurs professionnels indépendants, mais aussi des remises à niveau dans les fondamentaux, en lien avec les chambres consulaires.

2 – Création d'une Banque Publique Régionale d'Investissement. La BPRI sera dirigée par des techniciens, mais surveillée par des élus, des représentants des chambres consulaires et des métiers, des chefs d'entreprise et des salariés. Cette BPRI absorbe un certain nombre des instruments et dispositifs déjà mis en place au sein du Conseil Régional au titre de l'action économique. Les décisions de cette banque publique sont soumises au vote de la commission permanente du Conseil régional.

A partir du moment où il est décidé que les pouvoirs publics conduisent une action économique par le truchement du Conseil régional, il ne faut pas rester au milieu du gué. A l'Etat stratège doit donc correspondre la Région stratège. La Région prend ses responsabilités : elle dirige techniquement et démocratiquement l'action économique, en partie à travers une banque publique possédant les droits et les devoirs d'une banque. Il ne s'agit pas d'une économie dirigée, mais d'une action visant à faciliter au maximum le développement de l'entreprise et l'esprit d'entreprise, ceci afin d'augmenter significativement l'emploi.

La BPRI travaillera en synergie avec la BPI (8 milliards d'euros dédiés par l'Etat aux PME/PMI en partenariat avec les régions), et sera alimentée par des fonds régionaux de développement économique, des fonds d'investissements de proximité (FIP) déductibles de l'ISF à hauteur de 50%, des investisseurs privés, des mécanismes de capital risque, des business-Angel, des fonds européens, etc.

Au total, c'est un demi-milliard annuel qui pourrait être consacré à cette politique économique de redressement régional de l'activité et de l'emploi. Cet argent public devant entrainer l'argent privé, car nos entreprises manquent de fonds propres. Le gros des investissements et du fonctionnement doit servir aux deux phases critiques de l'entreprise : le tout début de l'activité, via les pépinières, et à l'opposé les difficultés que les sociétés mûres peuvent rencontrer. L'entre-deux, consacré au développement, doit être l'objet d'une coordination des instruments déjà existants, d'innovations juridiques et organisationnelles. Ils ne nécessitent pas de mises de fonds importants, car ces entreprises doivent rapidement connaître la sanction du marché.

II – Mettre en place un dispositif de sauvegarde de l'activité et de l'emploi

Création au sein de la BPRI d'un Organisme de Redéploiement Economique et de Sauvegarde de l'Emploi : l'ORESE.

L'ORESE aura pour vocation l'expertise et l'intervention en amont des tribunaux de commerce, dans leur première phase de saisine, afin de limiter la judiciarisation de l'économie au strict nécessaire.

L'ORESE, par le biais de la BPRI, reprendra pour 1 euro symbolique les entreprises en faillite, en dépôt de bilan ou en forte restructuration à partir de 50% de la masse salariale, le contrôle étant assurée par un système de veille. Il s'agit d'éviter les trop fréquents gâchis humains et financiers.

L'ORESE reprendra tous les engagements sociaux et fiscaux. Il expertisera la société afin de déterminer son niveau de viabilité et les conditions de celles-ci. Après le diagnostic, le remède : restructuration, recapitalisation, conquête de nouveaux marchés, diversification dans les domaines porteurs. Il recapitalisera la structure pour qu'elle paie ses fournisseurs/clients et évitera ainsi l'effet domino si nuisible à la dynamique économique.

Ensuite, deux solutions : soit l'entreprise est viable et la structure régionale, après restructuration, la remet sur le marché pour un nouveau départ, soit elle n'est plus viable et l'on met en œuvre les mesures de reclassement et de formation pour le personnel, ainsi que le paiement des dettes justifiées avec, le cas échéant, d'éventuelles poursuites pénales contre les dirigeants en cas de malversations. Donc, ni nationalisation ou « régionalisation » des entreprises, ni remplacement d'un capitalisme défectueux mais une volonté de développer l'activité économique sur notre territoire en utilisant nos savoir-faire à tous les niveaux pour sauvegarder l'emploi et favoriser l'activité quand c'est possible. Ce dispositif sera non seulement en mesure de sauver des entreprises et des emplois, mais il sera en outre capable de générer des bénéfices à long terme.

Toutes les entreprises de la région seront concernées par ce dispositif financier public créé pour favoriser l'économie réelle, et ce dans toutes les activités économiques. Objectif : éviter que des entreprises ne soient rachetées par des organismes financiers internationaux ou de grosses entreprises (fiscalité adaptée et intégration de ces entreprises dans les plans de développement industriel et de service au niveau des 6 pôles de compétitivité, associés à la recherche universitaire). Nous pourrons utiliser à cette fin la panoplie des instruments financiers et réglementaires qui existent associés aux différents secteurs d'activités concernés. Mais toujours dans le cadre du plan régional aujourd'hui, puis national nous l'espérons bientôt. Dans la mesure où de l'argent public est insufflée dans l'espace régional, il doit concourir à retrouver la maîtrise de notre développement et pallier ainsi le défaut des banques commerciales qui investissent très insuffisamment dans l'économie réelle.

III – Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi

1 – Dynamiser l'emploi dans les entreprises de service à faible valeur ajoutée car ce sont des activités de main-d'œuvre, des emplois non délocalisables, de proximité et de faible niveau de qualification.

Ce sont des métiers totalement délaissés, méprisés, mais qui sont de gros contingents de main d'œuvre étrangère extra-européenne. Il est donc important de valoriser ces métiers (gardiennage, nettoyage, aide à la personne etc.) afin de les rendre plus attractifs, notamment via des campagnes d'information, de mettre en place un système incitatif pour les entreprises de respect des conventions collectives du secteur concernant l'accès à ces métiers. Ainsi, obligation sera faite pour le personnel concerné de maîtriser les fondamentaux : lire, écrire et compter.

La revalorisation de ces métiers passe par un renforcement des exigences, de façon à faciliter la mise en place d'un dispositif contractuel avec les jeunes, leur permettant, après un travail ayant donné satisfaction sur une période de 3 à 5 ans, de pouvoir réaliser : soit une formation qualifiante dans un métier accessible annexe ou connexe de leur choix, soit d'obtenir une promotion dans leur activité après une formation, soit de rester simplement dans leur emploi.

La dimension du travail socialement utile et structurant pour l'individu n'est pas ailleurs, surtout pas dans les faux emplois créés avec l'argent public, sans autre raison d'être que d'occuper des jeunes à la dérive. De plus, élément important et d'une actualité brûlante, ce dispositif court dans le temps permettrait d'éviter à l'entreprise le compte pénibilité ingérable et incompréhensible, véritable casse-tête des partenaires sociaux.

2 – Développer en priorité le dispositif de l'apprentissage en alternance chez nos artisans, trop souvent dans l'incapacité de donner sa chance à un jeune car ne disposant pas de la visibilité nécessaire sur leur carnet de commandes. Avec un peu moins de 200 000 artisans en Île-de-France dans tous les corps de métier, dont 60% ne possèdent aucun employé, toutes les activités « à bons de commandes » sont concernées.

Pour mettre en place cette mesure, il convient de confier la répartition et la gestion des alternants aux Chambres de métiers (Organisme paritaire dont il conviendrait d'élargir les compétences), qui ont la visibilité sur l'ensemble des professions en termes de pyramide des âges, de besoins en main d'œuvre, de qualification et de culture métier. Le jeune alternant peut alors avoir plusieurs tuteurs employeurs et passer de l'un à l'autre en fonction du travail de chacun. Le financement des Chambres de métier est assuré par la cotisation sur la formation et le budget de l'Education nationale comme actuellement, et renforcé par un financement régional.

Il s'agit de développer l'apprentissage et donc l'emploi tout en gardant les conventions collectives gages de droits et de lutte contre le dumping social. Il est donné à chaque Chambre des métiers la possibilité de passer des contrats d'alternance. Ce sont elles qui peuvent élaborer la gestion des emplois dans une ou plusieurs branches d'activité : maçon, couvreur, peintre, électricien, vendeur, dépanneur, informaticien, etc.

Elles déterminent le nombre d'emplois à pourvoir par l'apprentissage. La Chambre des métiers des apprentis aura la charge de l'embauche et du placement dans les entreprises suivant leurs possibilités, quitte à avoir plusieurs entreprises pour le même apprenti. A terme, il pourrait également être confié aux Chambres des métiers le rôle des sociétés d'intérim dans ces mêmes secteurs qui renchérissent le coût du travail, dans un contexte où l'offre est rare et le chômage massif.

3 - Pour les salariés en CDI, dans ces mêmes structures artisanales, mais également dans les TPE/PME, nous proposons de mettre au point un instrument permettant l'utilisation, soit d'un volant de salariés dépendant des Chambres de métiers qui viendraient en renfort dans les entreprises au moment des pics d'activité, soit d'utiliser le « dispositif d'activité partielle » contenu dans la loi de sécurisation de l'emploi de 2013. Ce mécanisme permet la flexibilité demandée par ces petites structures tout en maintenant les compétences du facteur travail quand l'économie repart et sans charges excessives. Il conviendrait d'utiliser les deux mécanismes en relais pour maintenir les compétences et réduire le travail au noir.

4 - Mise en place par la Région d'un dispositif juridique dérogatoire favorisant l'embauche des compétences nécessaires aux start-up, TPE, PME-PMI, et ce dans tous les secteurs d'activités. Cela passe par la création d'un salaire minimum pour les cotisations sociales et les droits afférents, complété par un intéressement consistant en l'attribution d'actions gratuites. Les charges sociales seront réglées à la sortie et non à l'entrée pour des salariés motivés et réalisant des heures importantes dans des structures à fort potentiel de développement. **Il s'agit de copier le modèle de la coopérative ouvrière et de la transformer en coopérative professionnelle.** Un tel dispositif permettra au créateur d'entreprise de garder la maîtrise de sa structure sans léser le facteur travail.

Le but poursuivi par cette innovation est d'éviter de manière significative le problème de la dilution des parts sociales du / ou des créateurs du fait de ses besoins en capitaux nécessaires à la rémunération du travail. Voilà une réforme opérationnelle assez simple et urgente aux besoins des start-up, mais transposable également aux petites structures ayant les mêmes problématiques de développement et de besoins humains et financiers.

Aujourd'hui, l'alternative est brutale : soit le chef d'entreprise investit des capitaux pour développer et perd le contrôle de sa structure, soit il refuse l'opportunité de développement (par exemple se développer immédiatement à l'international sans passer par la dimension nationale) et dans ce cas l'entreprise est vouée au rachat ou à la disparition.

Le problème traité ici est essentiellement celui de l'embauche. Ce peut-être un besoin conséquent et immédiat alors que l'entreprise manque de fonds propres et n'a pas atteint le seuil critique même si les perspectives sont bonnes et l'accueil du marché positif.

La mutualisation de tous les financements existants ouvre la possibilité d'un rendement financier intéressant dès lors que les actions sont bloquées les premières années avec des bénéfices distribués à hauteur de 5% des capitaux investis. De plus, à partir du moment où le capital social peut être important, avec des prêts régionaux garantis, l'entreprise peut payer, si besoin est, les salariés sur le capital social pendant deux ans au moins. Il faut aussi tenir compte des subventions possibles, des aides à l'emploi, etc.

Une autre solution consiste à adosser l'entreprise à une autre société qui prête le personnel dans le cadre de son budget recherche, lequel est détaxé par rapport à la loi sur la recherche. Cependant, les structures n'ayant pas toutes des activités qui génèrent un tel niveau de recherches, ces mécanismes risquent de se révéler insuffisants. C'est pourquoi il est opportun de mettre en place ce dispositif juridique dérogatoire au droit des sociétés et du travail.

5 – Création d'un système juridique original « d'association à la propriété des brevets » générateur de royalties. Au sein des pôles de compétitivité d'abord, puis élargie à toutes les activités permettant le dépôt de brevets en associant une entreprise et un centre de recherche public ou une université, de manière à dynamiser ces structures et ainsi maintenir nos chercheurs dans la Région.

C'est un enjeu capital puisque la région Île-de-France représente 40% de la recherche française. Il n'est pas de bonne politique que les structures publiques de recherche et ses chercheurs ne bénéficient pas de leurs découvertes et innovations même si, bien sûr, la maîtrise du brevet reste acquise à l'entreprise et ses partenaires privés. Les fonds dégagés permettront d'embaucher des chercheurs et techniciens et favoriseront la modernisation de l'outil de recherche, deuxième cause, après la rémunération, de la fuite des cerveaux de France. Nous faisons le choix de ne pas nous en plaindre mais de réduire concrètement les causes du phénomène de façon à ce qu'autonomie des universités ne rime plus avec misère de sa recherche.

IV – Mesures spécifiques pour le commerce de proximité

Mal-aimés de nos gouvernants qui ont privilégié la grande distribution depuis un demi-siècle, les commerçants de proximité sont pourtant, par leur seule présence, un maillage social de nos territoires essentiel au « Vivre en France ». Quoi de plus déprimant que ces centres-villes abandonnés, sans animation, sans vie, parce que les commerces ont disparu ? Les commerçants ont fui, écœurés par la masse de charges, l'insécurité, et la concurrence souvent déloyale des grandes surfaces de périphérie.

Pour mettre un terme à ce déséquilibre, générateur d'autres dysfonctionnements comme la fermeture de l'école et des services publics, nous proposons la tenue d'états généraux du commerce de proximité avec les acteurs concernés, dont les buts seront les suivants :

1 - Réduire les charges par une baisse immédiate de la contribution sur la valeur ajoutée ;

2 - Définir une politique foncière ciblée de réimplantation du commerce traditionnel avec une priorité au logement des intéressés ;

3 - Limiter l'ouverture des commerces aux boutiques de proximité hors zones touristiques ;

4 - Aider financièrement à l'implantation des jeunes commerçants dans les zones en déficit d'installation.

Pratiquer la tolérance zéro quelles que soient la nature et la gravité des délits. Cela passe par la mise en place d'un plan anti cambriolages et une vigilance organisée lorsque des réseaux mafieux communautaires sévissent sur un territoire. Enfin, nous lutterons contre la mono-activité commerciale, l'activité illégale et le travail clandestin.

L'Île-de-France mérite, par son histoire et sa place de grande métropole du monde, d'être aux avant-postes de la renaissance salvatrice que le Front National élabore. Dans ce vaste chantier de reconstruction patriote, nous vous avons présenté les premières pierres d'un redressement qui ne sera effectif au plan national qu'après l'échéance de 2017.

Rendre aux Franciliens le chemin d'un avenir possible nécessite, pour comprendre l'ensemble du dispositif présenté, d'y ajouter trois dispositifs. Deux qui dépassent franchement les compétences régionales :

1 - La priorité à la consommation nationale ;

2 – La réorientation de la dette financière ;

Et un troisième sur lequel la Région peut agir en partie :
3 – La priorité discriminante aux importations

Objectif : protéger du dumping social et conforter les secteurs économiques naissants ou en restructuration dans la Région.
Sur ce registre, nous sommes contraints de refaire le même constat : les libéraux de l'UMPS préfèrent l'idée de libre-échange à nos intérêts régionaux et nationaux. Le résultat est évident. : l'ultra-libéralisme au profit d'une poignée a permis au renard d'entrer dans le poulailler. Depuis, le prédateur a planté la tente pardi, la soupe est bonne !

Il est urgent de réserver les commandes publiques régionales aux entreprises d'Île-de-France, comme de dénoncer, avec toute la puissance de la collectivité territoriale, le scandale de la directive européenne des travailleurs détachés.

Il est très important d'influencer l'ensemble des régions du monde auquel est associée la première Région-Capitale de l'histoire de notre civilisation (c'est en 510 que Clovis décide de faire de Paris la capitale du royaume), à l'idée de renégocier les accords commerciaux. L'Ile-de-France doit être un ambassadeur de l'Etat, à qui revient le rôle de préparer le terrain des négociations. Des négociations bilatérales - dans la mesure où les négociations avec les instances internationales s'avèrent impossibles - et contraires à l'esprit de l'Organisation Mondiale du Commerce et ses règles destructrices des protections sociales, de l'emploi, de la répartition des richesses et de l'environnement au seul bénéfice de la finance internationale.

Préparer les esprits au principe de la réciprocité entre les Etats : il est de bonne politique pour la Chine d'acheter des avions AIRBUS et d'exiger en contrepartie la construction d'une chaine de montage chez elle. Exigeons la même chose et conditionnons l'ouverture de la France aux composants électroniques chinois et la production multimédia à l'installation d'une usine en Île-de-France, ou en France. Sur le même registre, l'Etat stratège doit taxer le travail réalisé ailleurs et réintroduit sur le sol national sous forme de produits par nos sociétés transnationales. Notre partenaire allemand doit par exemple développer des usines de bus et de camions en France, vu notre balance commerciale déficitaire. Concomitamment, il n'existe aucune contradiction à favoriser le développement des fleurons de notre économie à l'export.

Nous proposons à nos compatriotes de choisir la production, la consommation et l'épargne, qui sont à même de redonner ses couleurs à la France. En définitive, nous ne proposons rien de moins aux Français que de redevenir maîtres de leur destin. L'alternative, si les centres de décision continuent à nous échapper à ce rythme, est la perte de notre industrie, de nos services et de notre agriculture. C'est toute notre liberté d'action et de développement auxquels nous renonçons.

Beaucoup comprennent l'illusion libérale du *tout est permis mais rien n'est possible*. La liberté se conquiert, elle ne se quémande pas. Pas plus qu'elle ne se limite à une collectivité territoriale, fût-elle la Région Île-de-France. C'est pourquoi ce programme économique conçu pour les élections régionales de décembre 2015 déborde volontairement de son cadre régional pour mieux en laisser percevoir les dynamiques et la cohérence globale. Expression visuelle de notre volonté politique et de nos ambitions pour l'Île-de-France, nous proposons la création d'un logo, véritable marque de fabrique de la Région pour toutes les innovations contenues dans ce programme, symbole du sursaut patriote que nous appelons de nos vœux ardents.

TRANSPORTS

Les transports représentent avec l'emploi, le logement et la sécurité, un facteur déterminant de la qualité de vie des Franciliens. A ce titre, ils doivent constituer l'une des toutes premières préoccupations des pouvoirs publics. Nous traitons l'aspect si important de la sécurité et la salubrité dans les transports franciliens dans la partie ***Sécurité*** du programme.

Les trois objectifs annoncés par la Région se donnent pour mission d'améliorer l'existant, de créer une offre nouvelle et de mettre en place une tarification plus juste, avec la mise en place du Pass Navigo à tarif unique. La Région Île-de-France est entraînée dans la folle spirale financière du Grand Paris et s'engage dans une course à l'échalote tout à fait irresponsable. L'augmentation est déjà en 2014 de 15,9% des moyens consacrés aux transports, et en 2015 l'investissement atteint un milliard d'euros en autorisations de programme, soit près de 43% du total de l'investissement régional, pour un budget dédié aux transports de 1,803 Md€ !

La tarification unique du Pass Navigo est entrée en vigueur le 1er septembre. Cette disposition marque une équité territoriale entre tous les usagers et améliore le pouvoir d'achat de nombreux Franciliens. A ce titre, c'est assurément une bonne chose mais il est remarquable de constater avec quel empressement électoraliste cette mesure a été prise alors qu'elle n'est absolument pas équilibrée sur le plan comptable puisque le déficit annuel des transports franciliens est de l'ordre de 100 millions d'euros. Selon le principe des vases communicants : ce que les usagers paieront de moins, les contribuables le paieront.

L'usager francilien paie moins d'un tiers de son transport, la Région y contribue déjà à 20% et l'entreprise à 46,7%. Tant que nous n'appliquerons pas des mesures drastiques contre la resquille, premier sport francilien non homologué, tant que la représentation régionale sera composée d'élus comme Mme Pécresse qui réclame aujourd'hui la suppression de l'abattement de la réduction de 75% pour les titulaires de l'AME (donc des étrangers en situation irrégulière), qu'elle a elle-même voté en 2012, nous serons toujours pris en otage par cette majorité politique sans colonne vertébrale et ouverte à tous les vents de la démagogie.

En ce qui concerne les deux autres objectifs : améliorer l'existant et créer une offre nouvelle, il règne une grande opacité sur la ventilation des financements. Nous sommes inquiets car en l'état, le plan budgétivore du Grand Paris risque fort de siphonner le budget des missions que la Région s'attribue : entretien, rénovation, mise aux normes, le tout porté par le nouveau schéma directeur de la Région Île-de-France. C'est sur ces missions prioritaires pour les usagers pourtant qu'il faudrait disposer d'un vrai levier financier.

Les comparaisons internationales sont claires : le réseau francilien est le plus important mis à la disposition des habitants au niveau européen, supérieur de près de 20% à celui de Londres, à périmètre équivalent. Il est classé deuxième au plan mondial par le cabinet PricewaterhouseCoopers, pour l'efficacité des transports publics. Mais ces bons résultats liés à sa densité ne doivent pas masquer la fragilité du réseau Francilien et surtout ses conséquences de plus en plus désastreuses sur les usagers.

Depuis 10 ans, le nombre des déplacements quotidiens en transport collectif a augmenté de 21%. Alors qu'il était resté stable les 10 années précédentes. Une augmentation qui porte essentiellement sur les déplacements en milieu de journée. Dans le même temps, le trafic de pointe, qui détermine les besoins de capacité des lignes, ne s'est accru que de 4%. L'augmentation du trafic n'explique donc pas les difficultés de fonctionnement quotidiennes des transports ferroviaires franciliens. La justification de l'énorme mécano du Grand Paris Express portant sur la saturation du réseau est donc erronée ; d'ailleurs, dans leur configuration, le délestage des lignes existantes à pleine capacité n'intervient qu'en fin de programme, ce qui est à la fois contradictoire et révélateur.

Les causes sont principalement liées au mauvais état des infrastructures, au manque d'entretien, à la vétusté technique des matériels et l'obsolescence des méthodes d'exploitation. La SNCF reconnaît elle-même que le nombre d'incidents dus à des problèmes techniques a augmenté de 40% entre 2012 et 2013. Une manière d'aveux qui est plus adressée par la direction de la SNCF au syndicat des transports d'Île-de-France, STIF, qu'aux usagers. Le STIF est le principal organisme délégué aux transports, il a en charge l'organisation et le financement des transports publics. C'est l'organisme central de gestion des transports dans la main du président du Conseil Régional. Le STIF décide et pilote les projets de développement et de modernisation de tous les transports, dont il confie l'exploitation à des transporteurs. A ce titre, c'est lui qui est à la manœuvre en matière d'équilibre global du coût des transports en Île-de-France, dont il gère le budget de fonctionnement (de l'ordre de 9 à 10 Md€ par an). Il crée en outre les titres de transport, fixe leurs tarifs et réalise les études afin de prévoir les adaptations nécessaires. Dans l'exercice de ses attributions, le STIF est amené à déléguer l'exploitation des réseaux et à fixer les objectifs aux différents opérateurs à propos du niveau de service attendu, de la qualité des transports et du calendrier de mise en œuvre avec les financements afférents. Le tout, sous la forme finalisée de contrats formels passés avec les entreprises de transports RATP, SNCF et les exploitants des lignes d'autobus regroupés au sein de l'OPTILE.

C'est encore le STIF qui a créée en 2007 l'observatoire de la mobilité en Île-de-France, OMNIL, chargé de regrouper toutes les données concernant l'évolution de l'ensemble des modes de déplacement des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire. Notre but n'est pas de remettre en cause le bien-fondé de

ces activités qui sont nécessaires, il est de pointer l'enchevêtrement, l'empilement de ces structures à la gestion toujours plus décentralisée avec pour fâcheuse conséquence de favoriser l'opacité du dispositif et sa mise hors contrôle démocratique des élus. Concrètement, dans ce maquis des organismes, la transparence est impossible et les élus sont dans l'incapacité de jouer leur rôle en termes de contrôle financier, de qualité du service, de moyens mis en œuvre et de l'obsolescence des méthodes d'exploitation. Pourtant, ce sont quatre éléments indépassables pour quiconque souhaite vraiment améliorer le réseau francilien. La Région doit conforter le rôle du STIF mais reprendre la main de façon à agir sur la gestion et les méthodes d'exploitation de l'ensemble des professionnels des transports. Cette mauvaise pente dans laquelle s'est engagée la majorité régionale est symptomatique du manque de volonté politique.

Avant tout il est déterminant de prendre la mesure de l'ampleur des mutations que les nouvelles technologies apportent aux transports collectifs et de faire procéder à un audit complet à partir de l'un des autres grands systèmes de transports modernes urbains mondiaux, comme il en existe à Hong Kong, Singapour ou Tokyo. Notre réseau est performant par segments mais beaucoup moins dans sa totalité et ceci détermine en grande partie ses dysfonctionnements.

Nos propositions se basent sur une infrastructure régénérée et des systèmes de gestion et d'exploitation modernes concernant l'existant dont les capacités sont suffisantes pour le trafic actuel. A condition toutefois de favoriser les dessertes de banlieue à banlieue et d'élargir l'offre globale de transport.

Nous optons donc pour un choix politique clair qui consiste à répondre dès maintenant aux attentes des Franciliens par un crescendo énergique dans la modernisation du réseau existant. Le but et la légitimité de l'utilisation de l'argent public étant à nos yeux, dans cette phase d'austérité dont nous ne connaissons pas la durée, toute entière dans la nécessité de solutions rapides, moins coûteuses et efficaces pour répondre aux attentes prioritaires des usagers en matière de fiabilité des services.
Une démarche qui doit s'accompagner de détermination et de prudence, la règle d'or devant être de ne pas s'engager dans des investissements de développement des transports, induisant toujours de nouveaux frais de fonctionnement, lorsque le contexte économique est si déprimé et incertain.

C'est pourquoi nous préconisons les autorisations de programme suivantes afin d'assurer de façon fiable et efficace le fonctionnement du réseau existant, seules opérations qui améliorent concrètement la vie des usagers :

- La réalisation des schémas directeurs de modernisation des RER A, B, C, D,
- Le passage des RER B, C et D et une douzaine de lignes les plus

chargées du Transilien en pilotage automatique,

- Le RER A saturé de Chatelet à la Défense : accélérer le projet Eole Ouest de Haussmann Saint-Lazare à Nanterre la Défense,
- Le doublement du tunnel Chatelet-Gare du Nord en bitube pour les lignes B et D,
- L'accès rapide aux aéroports de Roissy et d'Orly,
- Sur le réseau SNCF Transilien, améliorer la qualité du service et développer un maillage en moyenne et grande couronne pour ne plus rendre les usagers des extrémités de lignes otages du moindre incident,
- Le potentiel du réseau SNCF garanti par le renouvellement du matériel roulant et le pilotage automatique des trains (avec conducteur à bord, comme la RATP),
- Le métro équipé en pilote numérique automatique, en priorité sur les lignes chargées, permet de répondre à la croissance de la demande même en période de super-pointe car cette technologie limite l'intervalle à 90 secondes et même en dessous sur les lignes transformées en automatisme intégral.
- La saturation de la ligne 13 sera réglée par l'extension de la 14 de Saint Lazare à Saint-Ouen,
- En parallèle, favoriser les dessertes de banlieue à banlieue et désenclaver les zones rurales par un allongement des trams, la mise en place de lignes de bus en grande couronne et l'aide financière pour les plans locaux d'urbanisme de l'augmentation du nombre de parcs de stationnement aux abords des gares et de parcs relais gérés par le STIF,
- Le règlement par le STIF du problème organisationnel récurrent des conducteurs RATP et SNCF devant permuter dans certaines zones communes,
- La desserte du plateau de Saclay et du centre universitaire, pour pallier l'absence de maillage en bout de ligne : tram, bus,
- Elargir l'offre de transports collectifs partout où existe une économie possible de ce nouveau service : mise en place de navettes sur la Seine dans la petite couronne où de nombreux habitants travaillent dans les communes voisines, idem en matière de fret fluvial et transport ferré.

- Lancer un véritable maillage des transports pour rendre possible l'accessibilité aux handicapés de tous les transports sans les ruptures fréquentes que nous constatons toujours. Malgré la ténacité dont le Front National fait preuve élection après élection dans sa demande, il se

heurte toujours à l'égoïsme de l'UMPS quand il s'agit d'améliorer le sort de nos compatriotes handicapés - ce qui n'empêche nullement Mme Pécresse de voter main dans la main sans vergogne avec M. Huchon pour donner l'A.M.E aux clandestins.

- Favoriser l'intensification par le STIF de l'intermodalité voiture/transport en commun autour des gares. Il s'agit de favoriser la création de parcs relais au fonctionnement identique à celui d'un parking payant, et avec la même tranquillité d'esprit, la tarification peut être combinée au Pass Navigo.

Moderniser, c'est aussi améliorer l'écologie du réseau pour la santé des Franciliens. Il convient à cet effet de remplacer les systèmes de freinage des rames de métro, cause de particules fines dans l'atmosphère en quantité beaucoup trop importante. Par ailleurs nous voulons utiliser l'argent public pour créer des programmes de recherche ambitieux afin de dynamiser nos industries nationales centrées sur le réseau de transport, en étant également soucieux de la santé de nos concitoyens. Ainsi, est-il normal de n'avoir aucun bus en Île-de-France qui fonctionne à l'électricité ? Pas plus que les camionnettes professionnelles et les taxis, alors que nous avons les chercheurs et les ingénieurs automobiles nécessaires ?

Des améliorations urgentes et quelques innovations nécessaires, dans le but de provoquer une satisfaction massive des usagers à l'échéance de la nouvelle mandature, soit 2020. C'est à peu près le temps que doivent prendre ces travaux pour une enveloppe de 10 à 12 Md€, au lieu des 15 ans de travaux et 30 Md€ pour réaliser de nouvelles infrastructures que parfois personne n'a jamais eu seulement l'idée de demander.

SÉCURITÉ

La sécurité des français est la priorité N°1 du Front National. Nous affirmons depuis toujours que la plus noble des actions publiques est de rendre la sécurité aux Français. Il n'existe tout simplement pas de sécurité sans souveraineté et pas de souveraineté sans sécurité. C'est une condition indispensable à la liberté de circulation. Ce redressement de l'autorité de l'Etat passe par notre confiance et notre soutien indéfectible envers les forces de Police et de Gendarmerie pour nous aider à relever ce défi autour de notre présidente, Marine Le Pen.

La sécurité des Français dépend de trois composantes principales : la prévention, la sécurisation, la réponse judiciaire. Si l'Etat joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ces trois fonctions, la Région, aux travers de ses compétences, peut et doit agir tout de suite dans l'intérêt des Franciliens. Depuis 40 ans, les gouvernements de la fausse droite et de gauche ont fait preuve d'une totale inefficacité, allant toujours plus loin dans la chienlit, le laxisme, et les renoncements.

Nous vivons sous le règne d'une idéologie libertaire qui fait d'un délinquant ou d'un criminel une victime « du système » et transforme leurs victimes réelles en importuns ! Devant l'extrême gravité de la situation le Front National a décidé de doubler le budget sécurité de la Région Île-de-France de 14,3 millions d'euros à 30 millions.

Les attentats des radicaux islamistes, l'augmentation des crimes et délits sur le territoire national et plus particulièrement en Ile-de-France, nécessitent la mise en place d'une politique adaptée. Si cela n'est pas fait, la déstabilisation de la société française se poursuivra jusqu'à ressembler à la société américaine ultra-violente.

NOS PROPOSITIONS :

Quatre objectifs, menés avec fermeté, sérieux et bon sens.

I. Réduire de 50% la délinquance et la fraude dans les transports,
II. Ramener la sécurité dans / et aux abords des lycées,
III. Créer plusieurs internats d'apprentissage renforcé,
IV. Faire respecter la laïcité dans les bâtiments publics régionaux.

I - Réduire de 50% la délinquance et la fraude dans les transports en commun en 6 ans.

N'avez-vous jamais hésité à vous rendre à une soirée entre amis par peur de devoir prendre le RER pour rentrer ? Pas étonnant, **60% des faits de délinquance commis dans les transports en commun à l'échelle de tout le pays le sont en Ile-de-France**. C'est inacceptable !

8,5 millions de personnes empruntent quotidiennement les réseaux de transports publics, soit une augmentation de trafic de +21% en 10 ans. Pour autant, les effectifs de sécurité de la Sous-Direction Régionale de la Police des Transports (SDRPT) et des services de Sécurité RATP et SNCF n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. Pour être efficace, nous décidons donc de traiter ensemble la délinquance et la fraude car ces deux maux sont les mamelles d'une mauvaise mère symbole de la déviance sociale. A ce titre, la sanction et la peur du gendarme doivent être érigées en dogme afin d'apprendre ou réapprendre à respecter l'autorité de l'Etat et de ses représentants

1 - Des agents de sureté dans chaque gare, c'est possible !

La solution est simple : augmenter le nombre d'agents de sureté dotés de prérogatives judiciaires (SUGE pour la SNCF, GPSR pour la RATP) et placer en permanence au moins deux de ces agents dans chacune des 381 gares (métro et RER) de la région. Cette mesure sera associée aux patrouilles mobiles et à la généralisation de la vidéosurveillance. C'est efficace ailleurs en Europe, pourquoi pas en Ile-de-France ?

Ces agents in-situ lutteront contre la fraude et pourront intervenir très rapidement dans les trains de passage en cas d'agression. Concrètement, le STIF, sous la pression du Conseil Régional, incitera les acteurs du contrôle, de la surveillance et de la sécurité à organiser une présence permanente aux portes d'accès des RER et des stations de métro. Dans un premier temps, cette action ciblera en priorité les gares et les lignes les plus exposées. L'idée maîtresse étant que chaque station de métro et chaque gare RER de la région aient en permanence dans leurs murs au minimum un binôme d'agents (en fonction de la taille de la gare). Ceux-ci seront chargés en amont de veiller aux portiques d'entrée des stations, interdisant ainsi toute tentative de fraude. Ce contrôle accru des entrées permettrait également d'éloigner des transports certains publics habitués à la délinquance et à la fraude. Quand des opérations de contrôle d'accès sont mises en place, comme nous avons pu le constater en décembre 2014 sur le RER B à la gare du Nord, la vente des billets bondie, en l'occurrence de +88% en 4 heures.

Seul le FN met en avant cette solution de bon sens, financée en partie par les millions d'euros gagnés sur la fraude. Rappelons qu'elle coûte entre 150 et 200 millions d'euros par an aux opérateurs de transport. Notons que lorsque sera réintroduit le service militaire civil, un contingent sera affecté à la sécurisation et au contrôle afin de compléter le maillage des transports franciliens.

2 - Création d'un centre régional de vidéo-protection. Des équipements de vidéo-protection ont été déployés massivement ces dernières années. Des caméras fixes ou mobiles ont été installées dans les transports en commun, les gares et leurs abords. Ces équipements ont montré leur efficacité à résoudre des affaires criminelles, mais leur mode de fonctionnement ne permet pas d'en tirer tout ce que l'on peut techniquement en attendre. Actuellement, la plus grande partie des systèmes de vidéo-protection réalise un enregistrement 24h/24 consultables uniquement sur réquisition judiciaire.

Nous souhaitons, au contraire, que l'ensemble des systèmes soit exploité par des agents formés afin de permettre l'intervention en temps réel sur les actes de délinquance. Pour ce faire, nous proposons de créer un centre de supervision régionale interconnecté sur tous les systèmes vidéos des sociétés de transport dépendant du STIF. Nous voulons également rendre interactif les dispositifs vidéo et leur adjoindre des systèmes de phonie et de flash lumineux qui permettront aux agents de communiquer à distance, et de signifier à une personne qu'il vient d'être confondu de faits de délinquance ou de graves incivilités. Objectif : faire reculer le principe *du pas vu pas pris*.

3 – Accélérer le développement du dispositif de caméras de vidéo-protection, dit *intelligent*, dans les différents transports. Il s'agit de densifier le maillage de vidéo-protection dans toutes les gares et toutes les rames de trains/RER/métro, afin d'assurer une couverture complète du réseau et rendre le centre régional de vidéo-protection performant.

4 - Acquérir une unité mobile de drones civils. Les forces de sécurité doivent pouvoir bénéficier de l'apport supplémentaire de drones civils de protection sur des segments les plus sensibles du réseau. Ces vidéos reliées de jour comme de nuit au terminal central permettront si nécessaire l'intervention des unités de police les plus proches.

5 - Renforcer les moyens technologiques mais aussi humains. Les dispositifs techniques précédemment décrits seront associés à des moyens humains renforcés. Sous l'impulsion politique de la Région, le STIF doit veiller à une meilleure harmonisation et communication des différents services de sécurité et de la Police Nationale avant la fusion, sous l'égide de cette dernière et dans la logique de l'Etat

régalien que nous appelons de nos vœux. Comme nous l'avons vu, le renforcement significatif des équipes de sécurité s'accompagne de la mise en œuvre de moyens technologiques dernier cri.

Ces moyens humains, l'équipement technologique, et l'autonomie des équipes doivent favoriser la multiplication des interventions systématiques, rapides et efficaces, seules à même de faire reculer la délinquance sous toutes ses formes. C'est ainsi que nous redonnerons confiance aux usagers et particulièrement aux femmes voyageant seules la nuit avec la peur au ventre.

Dans le but de fluidifier le passage des portillons aux heures de pointe et favoriser les contrôles, nous financerons la création par le STIF d'une application sur téléphone mobile.

6 - Dans le même esprit, une politique constante anti-tag et anti-dégradations dans les transports franciliens et les gares sera menée avec des poursuites judiciaires systématiques contre leurs auteurs. La multiplication des tags est un fléau pour notre région. Il s'agit de l'un des premiers actes d'incivilité qui, comme bien trop de délits, reste impuni avec la gauche ou la fausse droite aux responsabilités. Une démarche de nettoyage systématique sera pratiquée sur les zones dépendantes du STIF, qui portera invariablement plainte conjointement avec les transporteurs concernés.

Indépendamment des sanctions financières renforcées et appliquées, les délinquants graffiteurs participeront à l'effort de nettoyage au titre de travaux d'intérêt général. Les services de sécurité auront mission d'expulser les fauteurs de trouble ainsi que les mendiants agressifs dans les rames et les gares.

7 - Le FN s'engage à mettre en place avec le STIF, la RATP et Réseau ferré de France, un plan de sécurisation des voies ferrées. Il est urgent de limiter l'accès aux voies pour que cesse les "accidents graves de voyageurs" aux répercussions économiques importantes, qui paralysent quotidiennement le trafic régional et dégradent sensiblement les conditions de transport des Franciliens. Nous proposons la généralisation des vitres de protection sur les quais.

Par ailleurs, une réflexion avec le STIF et les autres acteurs du transport en commun d'Île-de-France sera engagée concernant l'amélioration des dessertes de nuit et l'élargissement des plages horaires des zones à fortes densité de salariés aux horaires décalés (exemple : les aéroports ou le MIN de Rungis). La sécurisation de tous les transports de nuit sera systématique afin de donner à chacun la liberté de se

déplacer en toute sérénité et sans contrainte horaire liée à l'insécurité.

II - Ramener la sécurité dans les lycées et collèges et à leurs abords immédiats

Nous sommes favorables à la prévention et aux repérages précoces des actes de délinquance et de violence sur les personnes. Nous devons, en liaison avec les chefs d'établissement, renforcer la surveillance dans les lycées et à leurs abords par la mise en place de caméras performantes et de portiques de détections. Une campagne de sensibilisation auprès des jeunes collégiens et lycéens concernant le rôle positif des représentants de l'ordre sera organisée dans tous les établissements scolaires d'Île-de-France, avec la participation des enseignants, parents d'élèves et proviseurs. Une présence quotidienne des policiers aux heures de sortie des élèves sera mise en place.

III - Créer trois structures d'internat en apprentissage renforcé

Deux internats de garçons et un de filles recevront les jeunes âgés de 14 à 18 ans déjà connus des services de police pour des faits de délinquance ou de violence et faisant l'objet d'un placement d'office par le juge des enfants. Notre objectif est à la fois de les protéger d'un milieu familial défaillant et des bandes de quartier dans lesquelles ils sont intégrés. Ces internats s'inscrivent dans une logique de prévention d'actes plus graves et permettront de leur éviter le milieu carcéral, où les plus jeunes, les plus fragiles et les plus influençables côtoient délinquants confirmés ou/et radicaux islamistes.

Ces structures fermées seront situées en zones rurales d'Île-de-France. Elles seront de véritables établissements d'instruction et d'éducation avec l'objectif de restructurer ces enfants et adolescents et de les réintégrer dans la société. Les enseignements dispensés seront les fondamentaux : lire, écrire, compter. La pratique de sports collectifs et individuels sera quotidienne. Ces jeunes, durant un séjour qui ne pourra excéder deux ans, seront formés à l'apprentissage d'un métier manuel de leur choix.

Le financement de la construction de ces internats entrera dans l'enveloppe du budget régional dédiée à la création de nouveaux lycées.

IV – Respecter la loi, imposer la laïcité dans les lycées, les transports et les bâtiments publics régionaux

Les manquements au respect de la laïcité dans les lycées, les transports publics et les bâtiments publics régionaux seront systématiquement relevés et sanctionnés.

Les plats de substitution seront acceptés mais aucun repas à connotation religieuse ne sera possible dans les lycées et collèges d'Île-de-France. Ainsi, nous imposerons dans le cahier des charges des cantines que les viandes servies soient issues de l'abattage traditionnel et non rituel.

FORMATION ET APPRENTISSAGE

PRÉAMBULE

Une réforme de plus qui perturbe tout et ne change rien.

Depuis le 1er janvier 2015, les entreprises, les professionnels de la formation, les jeunes et les salariés font face une nouvelle fois à l'entrée en vigueur d'une réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage négociée fin 2013 avec les partenaires sociaux, et validée par la loi du 5 mars 2014. Nouveaux dispositifs, réforme de la gestion des compétences du DIF et refonte profonde des modalités de financement qui vont bouleverser les pratiques et le jeu des acteurs, à savoir : la Région, les salariés, les entreprises, l'OPCA, les organismes de formation. Les réformes se succèdent à un rythme accéléré, là où tout au contraire, comme en matière de droit du travail, seule la stabilité des règles permet de sécuriser les différents acteurs engagés. Un grand chambardement pour peu de choses. **Les grands maux de la formation professionnelle et de l'apprentissage ne sont nullement réglés, et c'est bien le problème.**

I - Etat des lieux.

1 – Incidence du démantèlement de notre organisation territoriale sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

C'est dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage que la volonté de privilégier la Région au détriment de l'Etat et des autres collectivités territoriales est la plus visible. Il s'agit de construire progressivement les leviers régionaux permettant à l'Etat de lui confier des compétences stratégiques de préparation de l'avenir. La décentralisation continue depuis la loi quinquennale du 20 décembre 1983 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, et a permis de franchir un palier. Elle prévoit la création d'un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes et le transfert des programmes antérieurement mis en œuvre par l'Etat pour la formation et l'insertion des jeunes en difficulté. Une constante donc des politiques publiques qui ne se développent pas sans contradiction. L'Etat continue en effet ses interventions dans ce domaine, en raison de son levier principal dont il peut difficilement s'exonérer : la définition de la politique de l'emploi au plan national. Or, à cause du lien très étroit entre les politiques de l'emploi et la formation professionnelle, l'Etat est amené à poursuivre ses interventions dans des domaines relevant désormais de la compétence régionale.

Une schizophrénie institutionnelle qui provoque un véritable enchevêtrement des compétences, une confusion, des redondances et du gaspillage des deniers publics et privés puisque chaque partenaire impliqué construit son pré carré afin d'exister dans le dispositif global.

C'est ainsi qu'en dépit du transfert de compétences aux régions, l'Etat reste le maître dans le domaine de la formation professionnelle par le vote de la loi, le contrôle du financement, l'organisation des actions à portée générale concernant l'apprentissage, et dans toutes les actions concernant les demandeurs d'emploi jeunes et adultes. C'est le Préfet de Région qui en assure le pilotage dans les territoires au sein du Service Public à l'Emploi (SPE).

2 – La formation professionnelle et l'apprentissage en Ile-de-France.

L'apprentissage et la formation professionnelle sont dotés par la Région de 689,7 millions d'euros en 2015 - un budget en baisse, représentant 13,8% du budget total. L'Île-de-France compte 12 millions d'habitants, dont un peu plus de 6 millions de travailleurs (salariés, non-salariés et fonctionnaires réunis). Les organismes de formation sont environ 22 300, soit un tiers des prestataires nationaux de la formation professionnelle. En 2014, ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros en Île-de-France, soit 42 % du chiffre d'affaires généré par les organismes de formation du pays. Bien que certains chiffres soient un peu redondants (les stagiaires ayant participé à plusieurs formations dans l'année sont comptés plusieurs fois), le décompte est conséquent : 9 millions de stagiaires ont été formés, 7 millions de salariés, 0,8 million de demandeurs d'emploi et 1,5 million d'autres.

Les employeurs, quelques 36 000 de plus de 10 salariés, contribuent au financement de la formation professionnelle. Le taux légal de participation est de 1,60 % de la masse salariale. En réalité, le taux moyen est de 3,54 %, ce qui donne la mesure de l'effort de formation des entreprises et des besoins dans ce domaine. L'action de la Région en la matière se développe au sein du Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation (CCREPF), chargé de la coordination des politiques de l'emploi et des programmes de formation professionnelle initiale et continue. Le comité est épaulé par quatre services de programmation régionale : le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles des jeunes et des adultes (PRDFP), le Programme Régional de l'Apprentissage et de la Formation Professionnel (PRAFP), les Contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et les Contrats de Plan Etat-Région. Les ressources pour financer ces instruments sont réunies au sein du Fonds Régional de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle (FRAFP), qui regroupe les transferts de crédits de l'Etat, les ressources affectées par la Région et le co-financement du Fonds Social Européen (FSE).

II – Le bilan catastrophique de la formation professionnelle et de l'apprentissage français.

Les quatre dysfonctionnements majeurs qui perdurent, réforme après réforme, et ce depuis 1971, sont connus de tous les acteurs professionnels.

1 – Un système inégalitaire

Le dispositif de la formation professionnelle devrait, en bonne logique, servir prioritairement les demandeurs d'emplois, les travailleurs précaires et les salariés les moins qualifiés. Or il n'en est rien. C'est même le contraire : plus vous êtes qualifiés, cadres, cadres supérieurs ou fonctionnaires avec la garantie de l'emploi et plus vous en profitez. C'est ainsi qu'un diplômé du supérieur a 34% de chance de réaliser une formation dans l'année contre 10% pour un salarié sans diplôme. Pendant qu'il est dépensé en formation 1 134 € pour un fonctionnaire, il est dévolu 943 € pour un chômeur. La fonction publique représente 1 salarié sur 5, mais les agents publics bénéficient de 31% de l'ensemble de la formation des actifs français.

Depuis dix ans le nombre de demandeurs d'emplois a bondi de 25%, et dans le même temps les entrées en formation des chômeurs ont diminué de près de 10% ! **En France, ce sont donc les salariés précaires et ceux du bas de l'échelle qui financent les formations de leurs supérieurs…**

2 – Un système inefficace

Le secteur de la formation professionnelle pèse 32 milliards d'euros. Si nous retirons celle des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, soit 6 milliards, il reste 26 milliards consacrés à la formation professionnelle privée, dont 13,7 milliards viennent des entreprises, 1,2 milliard des ménages le solde de 11 milliards provenant des multiples dispositifs financiers d'origine publique. Au total, ce budget rapporté au PIB représente 1,6%, soit plus que le budget de la Défense et 11 fois plus que celui de l'agriculture ! Malgré cette manne financière, le système dysfonctionne à tous les niveaux. Il faut compter 9 mois en moyenne entre le début de la construction d'un projet de formation et sa mise en œuvre par un chômeur. De plus, il doit subir un calendrier très souvent calqué sur le calendrier scolaire. Paradoxe, la formation censée le rapprocher de l'emploi l'en éloigne à proportion qu'il se rapproche d'une formation.

Parallèlement, la Région qui est en charge d'organiser la formation des demandeurs d'emplois n'y consacre pas toutes les sommes transférées par l'Etat. En 2010 c'est 1,4 milliard qui est ainsi détourné par les régions vers d'autres dispositifs sans réaction de la part de l'Etat. **Le Droit Individuel à la Formation (DIF), en place**

depuis 10 ans et qui vient cette année d'être remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF), obtient un résultat dérisoire auprès des salariés puisque son taux d'utilisation annuel ne dépasse pas 5% l'an. De plus, et malgré les réformes, la gestion des OPCA, organismes paritaires qui gèrent le système de collecte et de mutualisation des fonds est toujours aussi opaque. Certains organismes de formation sont incompétents car il n'existe aucun mécanisme d'accréditation professionnelle. Des formations sont parfois sans objet, uniquement dispensées pour acheter la paix sociale dans l'entreprise.

3 – Un système coûteux

Inégalitaire, inefficace, il se révèle en outre particulièrement dispendieux. **Il faut dépenser en moyenne en France 73 € pour une heure de formation, contre 54 € en Europe et 35 € en Angleterre.**

4 – Un système complexe

Inégalitaire, inefficace et couteux, ce système est en prime une énorme usine à gaz dotée d'intervenants multiples au service d'un dispositif de formation et d'apprentissage composé lui-même de nombreux instruments. **Résultat : une réalité insaisissable totalement indéchiffrable pour les néophytes.**

C'est pourquoi seules les grandes entreprises dotées des compétences requises peuvent s'y retrouver et même, le cas échéant, en tirer profit. Pour les autres, c'est-à-dire l'écrasante majorité, c'est un langage qu'elles ont renoncé à comprendre. Cette complexité des multiples intervenants dépourvue de la moindre cohérence compose un tableau totalement abstrait qui, au total, ne crée pas la moindre valeur ajoutée pour les bénéficiaires de la formation.

La formation et l'apprentissage sont devenus de véritables parcours du combattant : multiples partenaires, imbrication de l'Etat et de la Région, dispositifs spécifiques à chaque population ciblée, instruments multiples (DIF, CPF, CIF, VAE, CEP, AIF), financeurs qui sont parfois jusqu'à cinq par dossier ou catégorie d'actifs (Pôle Emploi, la Région, le Fongécif, l'Etat, l'Unedic).

De son côté, la Région Ile-de-France contribue aussi à la complexité en inventant son propre dispositif : « le chèque formation », confié depuis cette année à Pôle Emploi car faisant l'objet d'un accord spécifique d'éligibilité de certaines formations promues par la Région.

Enfin pour finir l'inventaire, l'Etat annonce périodiquement un grand plan de formation pour les demandeurs d'emplois… **Une sorte d'orchestre désaccordé sans chef, mais avec une foultitude de partenaires jouant leur partition en fonction de leur intérêt, au détriment *in fine* des principaux intéressés : les**

chômeurs, les demandeurs d'emploi et les salariés pas ou peu qualifiés.

III – Les cinq causes principales de ces dérives.

Le paritarisme, la fiction ultra-libérale du salarié « acteur de sa formation », le cloisonnement formation initiale / formation continue, l'absence de volonté politique en matière de formation technique et l'incapacité de la Région Ile-de-France à prendre la mesure de ses responsabilités en la matière et d'agir pour éviter de subir la soi-disant fatalité de la croissance et du marché de l'emploi.

1 – Le paritarisme

Au centre du dispositif de l'organisation de la formation professionnelle continue interviennent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui collectent, mutualisent et imposent des mécanismes de redistribution dans la plus grande opacité. Ces organismes paritaires, composés des syndicats de salariés et des employeurs ont voté la dernière réforme à l'unanimité. Il est vrai que le paritarisme y est financé à hauteur de 1,5% des fonds collectés soit environ 40 millions d'euros répartis entre les différents syndicats, ce qui leur permet en partie d'exister… Ajoutons que ces derniers réalisent eux-mêmes des formations via leurs propres organismes de formation et sont en même temps impliqués dans des politiques publiques en direction des chômeurs via le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. La Cour des Comptes révèle dans ses rapports successifs que la contribution au financement de la formation professionnelle par les entreprises progresse souvent plus vite que leur masse salariale.

Mais, curieusement, cette croissance des montants collectés vient systématiquement abonder les moyens de fonctionnement de ces organismes paritaires. Le même phénomène est constaté en matière de financement du paritarisme sans être réellement justifié.

Aussi il importe, pour une utilisation optimale de ces sommes, de mettre fin aux dysfonctionnements. Ce n'est pas à la formation professionnelle de financer les syndicats. Pourtant, aucun des gouvernements successifs depuis 1971 n'ont osé remettre en cause l'organisation paritaire de la formation professionnelle voulue par Jacques Delors, alors que la Cour des Comptes n'a cessé d'en dénoncer les dérives de fonctionnement. Le Front National n'est pas opposé au paritarisme par principe et salue l'efficacité des partenaires sociaux dans les accords de branches et d'entreprises. Mais nous considérons que le prix à payer pour maintenir le paritarisme est exorbitant et idéologique. En matière de formation professionnelle, comme dans les autres domaines, il est primordial qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts entre les parties. Sinon la structure paritaire perd sa raison d'être car elle provoque une complexité excessive génératrice de surcoûts et un manque de visibilité entre logique professionnelle et logique interprofessionnelle dans un

réseau de collecteurs délégués composé par ailleurs- et bizarrement - de structures associatives. Seul doit prévaloir l'apport de l'information et de la culture métier pour une approche efficace de la demande de formation.

Rien ne justifie une organisation basée tout entière sur la négociation des partenaires sociaux dont les pratiques sont ici plus consensuelles qu'oppositionnelles et dont la complexité est défavorable à la collaboration avec la Région, responsable du pilotage de la formation professionnelle.

2 – Le dogme idéologique du *salarié acteur de sa formation*

C'est une assertion à priori indiscutable qui peut se parer des mérites de la vertu ou représenter au moins une louable intention, mais qui s'avère dans les faits un piège socialement discriminant. En effet, cette déclaration de principe digne d'une autre plus célèbre - *la réussite pour tous* - est une fiction élégante et commode, fruit de la bien-pensance qui nous paralyse depuis trop longtemps.

Théorie aux racines libérales pur jus qui présuppose comme toujours un *homo economicus* rationnel et concourant dans ses décisions à maximiser son intérêt bien compris. Résultat inévitable de cette fable : seuls les salariés les mieux dotés en formation initiale et capital culturel tirent leur épingle du jeu en jonglant avec les différents mécanismes et organisant bien en amont une stratégie de formation conforme à leur plan de carrière. Tant mieux pour eux bien sûr, mais ce n'est pas sur de telles bases que l'on peut définir une vraie politique de formation ciblée sur ceux qui en ont expressément besoin pour leur survie économique.

Ceci est particulièrement visible pour les dispositifs de formation professionnelle à l'initiative du salarié ou nécessitant leur accord comme le Compte Personnel de Formation (CPF), qui remplace le DIF depuis le 1er janvier 2015, le Congé Individuel de Formation (CIF), la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou le bilan de compétences. Mais cette situation est très sensible également dans les entreprises à forte main-d'œuvre du nettoyage, de la sécurité et du bâtiment. Il est difficile pour ces dernières de financer des formations qualifiantes pour leur personnel, l'essentiel de leur budget étant absorbé par les formations obligatoires de sécurité et d'hygiène.

3 – Le cloisonnement formation initiale / formation continue

La volonté de maintenir la rigidité de la distinction entre formation initiale et formation continue avec son corollaire le collège unique et l'école obligatoire jusqu'à 16 ans est un cloisonnement très couteux. En effet, la Région dépense pratiquement le quart de sa dotation annuelle pour alléger les conséquences sociales de l'échec de l'enseignement secondaire au travers du financement d'opérations diverses : 107 projets « *réussite pour tous* » qui luttent contre les

inégalités scolaires, les Ecoles de la deuxième chance et toute une série d'interventions ciblées sur les jeunes lycéens.

Des projets sympathiques pour les lycéens et lucratifs pour les associations qui les animent, mais sans incidence pour les 20 % des jeunes qui sortent sans diplôme et sans qualification du système scolaire. Après beaucoup d'années perdues, ces jeunes sont chaque année sacrifiés sur l'autel de l'idéologie de *la réussite pour tous* dans une école égalitariste à qui l'on demande de tout faire et qui, de fait, devient de moins en moins républicaine. Idem pour la création et le financement des *Écoles de la deuxième chance*, tentative vouée à l'échec de restructurer des jeunes adultes, pendant une période de 6/7 mois pour les aider à construire un projet professionnel ou encore les aider financièrement à passer le permis de conduire. Bien sûr ce dispositif comme beaucoup d'autres a le mérite d'exister mais il convient de s'interroger : de quels dérèglements est-ce la conséquence ? Il revêt l'aspect d'un authentique effort d'aider des jeunes mal partis, avec un fort contenu humaniste comme la gauche en a le secret !

Mais il est fondamentalement révélateur d'un énorme gâchis humain et financier dont les élus nationaux et régionaux portent la lourde responsabilité. Ce dérèglement trouve sa source dans la faillite de la formation initiale et son cloisonnement avec l'apprentissage et la formation professionnelle.

4 – L'absence de volonté politique en matière de formation technique

La ghettoïsation des filières techniques est une volonté politique issue de la détestation de l'industrie. Une petite inauguration présidentielle très High-Tech de temps en temps oui, mais sinon, quand ils entendent le mot *usine*, ils brandissent leur petit Zola illustré et versent quelques larmes sur les malheurs de l'ouvrier indien ou chinois.

Ce mépris profond du travail dans les filières techniques, qu'ils n'ont jamais connu, les amène d'abord à ne rien entreprendre de conséquent dans ces filières. Ensuite ils se désolent que 94% des entreprises n'embauchent pas d'apprentis. En revanche, ils survalorisent des filières comme celles sanitaire et sociale, budgétisées à 124 millions d'euros sur cet exercice, sans mesurer à quel point elles dépendent d'une part des emplois industriels du fait de l'effet d'entrainement de l'économie et d'autre part, de notre système social complètement basé sur l'emploi générateur de valeur ajoutée.

5 – L'incapacité de la Région Ile-de-France à prendre la mesure de ses responsabilités

Alors qu'elle engrange toujours davantage de compétences jadis dévolues à l'Etat, la Région reste passive, sans tirer les conséquences de ses nouvelles

responsabilités. C'est ainsi que l''apprentissage et la formation professionnelle sont dotés de 689,7 millions d'euros, un budget 2015 en baisse, représentant 13,8% du total. Une incohérence au moment où les compétences régionales en la matière sont encore élargies dans le cadre de la réforme. Un choix budgétaire justifié selon eux par la situation économique morose. Mais point n'est besoin de croissance pour opérer courageusement des réformes structurelles quand la situation le nécessite. Même chose en ce qui concerne la diminution du nombre d'apprentis en Île-de-France en 2014, alors que son augmentation est une des toutes premières priorités du gouvernement.

Bien sûr, pour inverser cette tendance sans esprit de système ni fatalisme il faut agir en amont sur les causes structurelles de ces conséquences néfastes pour nos jeunes.

NOS PROPOSITIONS :

Le Front National considère qu'il faut changer de logiciel pour repenser l'action de la Région en faveur de l'instruction et de la formation. Nous devons jeter les bases d'une « révolution culturelle nationale » dans les domaines de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.

Le Front National est convaincu du caractère irremplaçable d'une solide instruction pour la jeunesse ainsi que d'une formation professionnelle pour tous, tout au long de la vie. **Nous sommes passionnément attachés à la liberté individuelle et à la citoyenneté.** Or, comment vivre pleinement sa citoyenneté, lorsque l'individu est instrumentalisé par le système scolaire qui lui fait intérioriser son échec et son éjection de l'école à l'âge légal ? Il est normal aujourd'hui avant 18 ans de créer une association, d'être membre d'une assemblée territoriale ou encore de commencer à apprendre à conduire. Mais il demeure illégal de décider avec ses parents à quatorze ans de quitter le collège pour entrer en apprentissage ! Tous les enfants sont différents et ils ne disposent pas tous d'un environnement propice aux études, quelques soient leurs conditions sociales ou leurs origines ethniques. Le rythme de l'institution scolaire en fonction des différents âges ne peut pas correspondre à tous. Enfin les prédispositions de chacun s'expriment à des moments différents de la vie. Rien de tout ceci n'est rédhibitoire à condition de laisser le jeu ouvert et les respirations possibles par la mise en place de passerelles à tous les niveaux et pour toutes les filières de formation sans exception.

Une des conditions *sine qua non* pour réussir ce chantier est de créer des filières d'excellence autres que celles des bacs généraux. Ces dernières, loin d'être noyées dans l'hypocrisie de la *réussite pour tous* doivent au contraire retrouver et maintenir leur excellence sur l'ensemble du territoire. Mais à côté de

cette voie doit se développer d'autres filières. C'est pourquoi il faut libérer les jeunes malheureux au collège, car un cancre peut faire le pitre, pour ne pas perdre la face, mais dans son for intérieur, il souffre de cette perte d'estime de lui-même et peut développer des comportements déviants. Dans les deux cas il perd son temps et gêne ses camarades et professeurs. **Il faut donc mettre un terme à ce gâchis et permettre à ces enfants de partir dès 14 ans en apprentissage, en bénéficiant d'un tutorat renforcé et d'une scolarité recentrée sur les fondamentaux.**

Il s'agit d'une mesure de salut public pour une partie de notre jeunesse. A condition d'assurer tout au long de la formation et des apprentissages la possibilité de réintégrer un cycle long ou la poursuite, dans une branche professionnelle choisie, d'un cursus supérieur. C'est donc un vaste processus de décloisonnement que nous proposons afin que chaque filière fasse l'objet de passerelles. Il s'agit de permettre à chacun, en fonction de ses qualités et ses résultats d'être accompagné dans sa progression.

Nous revendiquons haut et fort le maintien des filières d'excellence comme la structuration de l'individu par le travail. Les valeurs de travail et d'effort doivent revenir au centre du dispositif global. Nous pensons que l'important est de donner très tôt aux individus la possibilité de faire des choix qui ne peuvent être que porteurs d'expériences formatrices.

Nous proposons à l'approbation de nos compatriotes une série de réformes ambitieuses fondées sur la devise de notre République. Le domaine de l'apprentissage et de la formation est la seule thématique régionale qui englobe dans une même préoccupation d'intérêt notre jeunesse et les forces vives du travail. A ce titre les valeurs républicaines doivent nous inspirer un salubre retour aux fondamentaux dévoyés depuis trop longtemps par l'RPS. Elles nous suggèrent également une certaine audace dans la mise en place d'un dispositif qui veut tourner le dos à l'inégalité, l'inefficacité et la complexité de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage.

Dimension institutionnelle de nos propositions :

Il est vain de vouloir réformer le système actuel sans procéder à quatre réformes structurelles majeures :

1 - Décloisonner la formation initiale et l'apprentissage. Permettre aux jeunes de commencer l'apprentissage dès l'âge de 14 ans avec un tutorat renforcé. Créer un sas de transition au collège à la fin de la cinquième. Son but : renforcer les fondamentaux de l'instruction publique, dotée de moyens conséquents elle favorise également la compréhension du fonctionnement urbain, de l'écologie, du civisme, etc.

2 - Elargir les missions du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP). Et puisque la compétence régionale est générale en matière de formation et d'apprentissage notamment dans la collecte des fonds issus des OPCA ou de la taxe d'apprentissage, nous devons mettre en place un contrôle particulièrement strict. Nous renforcerons également la place des partenaires sociaux des branches professionnelles dans les différents instruments régionaux de programmation, partout où l'information et la « culture métier » sont déterminantes.

3 - Transformer les OPCA en organismes collecteurs agrées OCA, de statut privé, avec à leur tête un responsable et non plus de présidents et de vice-présidents… Idem pour la forme juridique de tous les collecteurs affiliés. Ce sont des centres de gestion soumis aux règles comptables classiques avec un cahier des charges en matière de qualité sous le contrôle direct du CCREFP.

4 - Création d'une Agence Régionale d'Accréditation des Structures de Formation. Elle est chargée de valider et de contrôler les structures privées missionnées pour délivrer des accréditations obligatoires à l'ensemble des entreprises de formation qui doivent répondre à un cahier des charges précis, valable pour tous les organismes éligibles. Ils sont contrôlés par grands domaines de formation quel que soit leur statut juridique.

I. Liberté rendue à la formation et au travail qui en est l'aboutissement :

1 - Mettre fin aux règles compliquées d'assujettissement des entreprises à la taxe d'apprentissage et la formation professionnelle. Créer une taxe plus incitative et unique pour toutes les entreprises, organiser une redistribution prioritaire de la taxe conforme à la nouvelle politique en faveur des salariés précaires et des salariés pas ou peu qualifiés.

2 - Mettre la valeur travail et les qualifications professionnelles au centre du dispositif régional d'apprentissage par la distinction du mérite, du travail et de l'effort. Rendre possible la formation professionnelle qualifiante dans les petites et très petites entreprises par l'embauche en CDD couvrant la durée de la formation, financé par Pôle Emploi. Faire bénéficier les petits patrons des avantages du régime de la formation professionnelle continue des salariés.

3 - Ouvrir les filières techniques et générales à tous les niveaux de diplômes et favoriser les passerelles aux différentes étapes des cursus.

II. Egalité des chances pour tous, partout et tout au long de la vie :

1 - Introduire les fondamentaux : lire, écrire, compter dans la formation

professionnelle pour adulte.

2 - En matière d'apprentissage, mettre en place un dispositif qui respecte la progression des acquis suivants les points d'entrée des jeunes, sans *numerus clausus* et en ménageant à tous les niveaux l'alternative de l'accès direct et à plein temps au travail, la poursuite d'un diplôme supérieur ou la possibilité d'un retour à l'apprentissage après un parcours chaotique. Cette division permet à l'ensemble des jeunes, avec des passerelles d'un système à l'autre, de trouver leur voie, suivant leurs ambitions, le désir de travailler plus ou moins tôt, et suivant leur niveau. Cela permet aussi de récupérer des adolescents en rupture avec l'éducation nationale, et d'inciter à la reprise des études pour ceux qui le souhaitent.

3 – Développer l'apprentissage pour et par l'artisanat via les TPE/PME/PMI avec un débouché immédiat dans le monde du travail. Il s'agit de développer en priorité le dispositif de l'apprentissage par l'alternance chez nos artisans, trop souvent dans l'incapacité de donner sa chance à un jeune car ne disposant pas de la visibilité nécessaire sur leur carnet de commandes. Avec un peu moins de 200 000 artisans en Île-de-France, dont 60% ne possèdent aucun employé, toutes les activités « à bons de commandes » sont concernées, car dans ce cas la main-d'œuvre n'est pas dédiée à un marché qui s'inscrit dans une durée. Pour mettre en place cette mesure, il convient de confier la répartition et la gestion des alternants aux Chambres de métiers (dont il conviendrait d'élargir les compétences) qui ont la visibilité sur l'ensemble des professions en termes de besoins en main d'œuvre, de qualification et de culture du métier. Le jeune alternant peut alors avoir plusieurs tuteurs et passer de l'un à l'autre en fonction du travail de chacun.

Le financement des Chambres de métier est assuré par la cotisation sur la formation et le budget de l'Education nationale comme actuellement et renforcé par un financement régional pour cette nouvelle compétence. Il s'agit bien de développer l'apprentissage et donc l'emploi tout en gardant les conventions collectives gages de droits et de lutte contre le dumping social. Il est donné à chaque Chambre des métiers la possibilité de passer des contrats d'alternance. Ce sont elles qui peuvent élaborer la gestion des emplois dans une ou plusieurs branches d'activité : maçon, couvreur, peintre, électricien, vendeur, dépanneur, informaticien etc. Elles déterminent le nombre d'emplois à pourvoir par l'apprentissage. La Chambre des métiers des apprentis aura la charge de l'embauche et du placement dans différentes entreprises suivant leurs possibilités.

4 – Réaffecter les fonds libres des OPCA en direction exclusive des CFA de l'artisanat, de l'agriculture et du BTP adossés à des petites entreprises.

5 - L'apprentissage scolaire en LEP ou autre école publique ou privée qui proposent des formations allant du CAP au BEP, du BAC professionnel au BTS, ne doit pas se limiter à cela. Un jeune issu de ces cursus doit pouvoir, selon ses

capacités, aller ensuite vers un diplôme d'ingénieur ou réintroduire l'université, les IUT, les spécialisations etc. L'apprentissage également dans les grandes écoles ou l'université pour obtenir le diplôme d'ingénieur, doctorat, etc.

6 - Contractualiser un post-apprentissage pour les jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire âgés de 18 à 30 ans et qui acceptent de s'engager dans des métiers à forte pénibilité et dépréciés sur le marché du travail. Il s'agit de sociétés à faible valeur ajoutée, des activités de main-d'œuvre, des emplois non délocalisables, de proximité et de faible niveau de qualification. Des métiers totalement délaissés, méprisés même et qui sont d'importants contingents de main d'œuvre étrangère extra-européenne. Il est donc important de valoriser ces métiers (gardiennage, nettoyage, aide à la personne etc.) afin de les rendre plus attractifs (campagnes d'information et de sensibilisation auprès des jeunes). Parallèlement, nous mettrons en place un système incitatif pour les entreprises de respect des conventions collectives du secteur concernant l'accès à ces métiers eu égard aux problèmes liés à la sécurité. Ainsi obligation sera faite pour le personnel concerné de maîtriser les fondamentaux : lire, écrire, compter.

Pour ces jeunes qui auront exercé l'un de ces métiers et donné satisfaction sur une période de 3 à 5 ans, nous leur proposerons soit une formation dans un métier accessible annexe ou connexe, soit une formation qualifiante dans leur activité, soit bien sûr de rester dans leur emploi. **La dimension du travail socialement utile et structurant pour l'individu n'est pas ailleurs et surtout pas dans les faux emplois créés avec l'argent public,** sans autre raison d'être que de tenir occupés des jeunes à la dérive. De plus, élément important et d'une actualité brûlante, ce dispositif court dans le temps permettrait d'éviter à l'entreprise le compte pénibilité ingérable et incompréhensible, véritable casse-tête des partenaires sociaux.

7 - En matière de formation professionnelle des salariés, en plus des dispositions actuelles, il faut remettre les formations de base pour une partie des salariés qui ne maîtrisent pas le français écrit, ni les gestions familiales et financières de leur ménage.

8 - Mettre fin aux dérives constatées de la formation professionnelle continue dans l'entreprise, souvent dénoncées mais jamais solutionnées. Un préjudice qui nuit considérablement à un acquis pourtant essentiel des salariés. Pour remédier à cette gabegie, il convient de revenir à l'esprit de la loi posant le principe de la formation professionnelle tel qu'elle a été défini par les partenaires sociaux, partant de la notion de poste de travail et fixant la charge financière afférente ainsi :

- La formation au poste de travail est entièrement du ressort de l'employeur,
- La formation qualifiante, y compris les formations transversales qui

permettent de se spécialiser sont à charge principale de l'employeur car proposé par lui,

- La formation diplômante réparti entre le salarié et l'employeur suivant des règles à prévoir ou à négocier (prise en charge du temps de formation, coût de la formation, suspension ou non du contrat de travail, reconnaissance du diplôme par l'employeur, etc).

III. Fraternité affirmée dans les activités professionnelles et de formation dans un souci de justice sociale, de solidarité et de gratification au mérite :

1 – Rendre opérationnel le principe de la formation tout au long de la vie sans limite d'âge avec des passerelles organisées pour les différents niveaux avec ses financements. Création d'une carte à puce retraçant le parcours de formation de chaque salarié, avec ouverture des droits à la formation professionnelle continue.

2 - Mettre un terme définitif au CPF qui vient de remplacer le DIF vieux de dix ans et dont les résultats sont très marginaux, des dispositions ayant déjà été aggravées par ce nouvel instrument. Chaque entreprise comptabilise son volume horaire global de CPF et son reliquat de DIF et l'intègre au plan de formation dont cette partie est négociée par les partenaires sociaux dans les entreprises, sur la base des souhaits des salariés éligibles. Cette « bourse des formations » est abondée chaque année par un volume équivalent à celui du CPF et bénéficie des mêmes financements renforcés mais sans toutes les obligations inhérentes aux employeurs et la propriété des heures de formation aux salariés.

3 – Création d'une « activité sociale formatrice » (ASF). Elle est mise en œuvre par les collectivités locales avec l'aide de certaines associations (assorti d'un contrôle de ces dernières pour éviter les risques de dérives et de clientélisme). **Cette activité sociale peut s'avérer fort opportune pour la commune et structurante pour les intéressés. Elle est la contrepartie sociale utile pour les bénéficiaires des minimas sociaux** : allocataire du RSA, chômeurs en fin de droits, aides aux paiements de l'eau, de l'électricité, aides spécifiques à la commune, etc. Sont concernés également par ce dispositif les étudiants qui ont des situations financières difficiles, y compris les étudiants étrangers avec contrôle de présences et résultats (il est inadmissible en effet que certains soient étudiants avec trois à dix ans de retard sur l'âge normal, alors que le redoublement est l'exception dans les collèges et les lycées jusqu'au baccalauréat).

Il s'agit d'associer ces personnes à des activités utiles à la commune et à tous ses habitants : sécuriser les enfants et les personnes âgées, propreté et civisme, préparation des fêtes municipales, organisation des fêtes et des activités sur la

commune, défrichage des zones limitrophes à la ville, embellissement des quartiers, etc.
De plus cette activité sociale permet de signaler pour mieux les protéger ceux qui ne peuvent pas travailler du fait d'une maladie invalidante ou d'un handicap lourd.

Elle est pour chacun d'une durée variable de un à trois jours par semaine suivant les aides versées et les possibilités des intéressés. Elle permet en outre de détecter les vrais demandeurs d'aide, de limiter le travail au noir, de réinsérer certains dans le monde de la formation et du travail, de combattre l'immigration illégale, le tourisme médical et les abus du regroupement familial. La règle dans cette logique de respect du citoyen étant que l'absence d'activité sociale pour ceux qui le peuvent entraine la suppression des aides.

LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Les choses à l'endroit

L'habitat des Franciliens se situe à l'épicentre des enjeux politiques de la Région. Les lois de décentralisation de l'UMPS ont été calamiteuses pour nos concitoyens pris en sandwich entre le clientélisme des maires, la politique de la Ville et l'affairisme des promoteurs immobiliers.

Depuis 40 ans, le résultat est catastrophique puisqu'un million et demi de Franciliens attendent aujourd'hui un logement ! Une politique des plus contraires à nos grands équilibres socio-économico-culturels avec son lot de conséquences délétères comme les zones de non-droit dans Paris et ses environs comme en Grande couronne, le dévoiement de la carte scolaire de nos enfants ou la déchéance pour celui qui est exclu de son logement. Alors que beaucoup de travailleurs pauvres se retrouvent SDF ou dorment dans leur voiture, les dirigeants du RPS, mais aussi les associations appointées par de l'argent public, privilégient les étrangers, les clandestins ou les « réfugiés », plutôt que nos compatriotes qui ont cotisé à un moment de leur vie.

Partout, des quartiers défigurés, des villes abandonnées au trafic et au communautarisme. C'est ainsi que l'Île-de-France n'est plus une destination professionnelle flatteuse, les travailleurs y allant à reculons et contraints. Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, la région est tout juste en équilibre en matière de flux migratoires internes. C'est-à-dire que la Région a cessé depuis longtemps d'être attractive car la douceur de vivre y a complètement disparu devant l'accumulation des calamités.

Le Front National veut remettre les choses à l'endroit en cessant l'opposition entre la politique de la Ville et la politique du Logement. **La politique du logement atomise, tandis que la politique de la Ville rassemble. Ce que l'un délie, l'autre le relie à grand renfort d'argent public, sans le moindre résultat bénéfique pour nos compatriotes. Pas moins de quatre millions de Franciliens sont mal logés. Mais cela indiffère nos gouvernants drogués à la préférence étrangère, qui n'assument plus leur rôle régalien en acceptant les occupations illégales et en niant le droit constitutionnel à la propriété privée.** L'Etat va même

plus loin, comme nous l'avons vu récemment à Ormesson (94), où le ministre de la Ville a déclaré que l'Etat pourrait saisir des terrains disponibles, dans certaines communes ne respectant pas le quota de 25% de logements sociaux et construire des habitations pour assurer une mixité sociale. Bref, l'Etat veut agir en spoliateur passant outre l'autorité légitime des élus locaux.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres sévit le règne de la démagogie où toutes les valeurs sont inversées. L'Etat s'est dépossédé de sa compétence en matière de logement au profit des communes, et maintenant il veut réquisitionner ! Il existe aujourd'hui 24% de logements sociaux en Île-de-France alors que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) faisait obligation de 20%. Puis, avec la loi Duflot, ce pourcentage est passé à 25%. Enfin, dans une pure folie, le Préfet d'Île-de-France a avancé le chiffre de 30% ! Une véritable course à la construction de logements sociaux dans le but désormais avoué de disséminer une immigration de masse. Adieu la mixité sociale. Place à la mixité ethnique !

Le pourcentage moyen de 24% masque évidemment d'énormes disparités : certaines villes d'Île-de-France ne comptent que 2% de logements sociaux tandis que dans d'autres ce chiffre peut grimper à 70%. Arrivé à ce niveau, peut-on toujours parler de « ville », ce mot sous-entendant une certaine douceur de vivre en France ? **Pire encore : un vaste programme dans le cadre de la Métropole du Grand Paris prévoit un pourcentage de logements *très sociaux*. Traduction : des logements réservés aux quotas de clandestins obligatoires imposés par l'Union Européenne** ainsi qu'aux personnes prioritaires au titre de la loi sur le logement opposable. Vous l'aurez compris : toujours plus d'aides financières pour nos « hôtes », venant s'ajouter par exemple à la réduction de 75 % sur le Pass Navigo pour les 100 000 bénéficiaires de l'A.M.E en Île-de-France - une mesure qui coûte annuellement 57 millions d'euros à la Région, soit 4 fois l'actuel budget sécurité. Une politique de fuite en avant effarante mais assumée. C'est ainsi que nous comptons 203 *quartiers prioritaires*, comprenez quartiers classés dangereux en Île-de-France, qui sont en réalité des zones de non-droit qui correspondent exactement à la carte de l'immigration. IL s'agit d'une véritable submersion, qui appelle d'extrême urgence une politique diamétralement opposée et non négociable.

NOS PROPOSITIONS :

Une grande réforme de l'Habitat passe par un retour au plan et à l'Etat stratège, seul à même de pouvoir développer une vision globale des territoires. Cette réforme passe aussi par une suppression complète des droits successoraux et des niches fiscales, profondément injustes et inégalitaires. Il est peu républicain de faire payer la fiscalité, en matière d'habitation, après. Il s'agit donc de s'en acquitter à l'entrée, selon des modalités à préciser. Il convient de favoriser la transparence et de revenir au principe de l'égalité devant l'impôt, si dévoyée aujourd'hui. Les compétences pour mener de telles réformes sont nationales, elles excèdent le pouvoir de la Région. **Mais le Front National veut répondre aux besoins de la population francilienne actuelle.**

C'est pourquoi nous refusons de nous situer dans une fuite en avant urbanistique et de bétonnage. L'hypothétique déficit de logements que l'on nous vend depuis quelques années mérite une contre-expertise sérieuse car les chiffres avancés justifient la métropolisation de nos territoires tant souhaitée par toute la machinerie écrasante du Grand Paris et à sa cohorte d'urbanistes, de promoteurs, de bureaux d'études, d'architectes, etc.

C'est ainsi que nous ne nous alignons pas, pour notre part, sur le chiffre magique de 70 000 logements par an, soit disant nécessaire à la population francilienne. Il faut construire certes, mais pour qui ? Quoi ? Où ? Et comment ? La société du Grand Paris répond à ces questions par la densification du tissu de la Petite couronne et autour des gares nouvelles. **Nous faisons donc une contre-proposition basée sur un développement maîtrisé, propre à corriger sur le moyen-terme les dysfonctionnements qui, si rien n'est fait, risquent d'engager le processus vital de la Région Île-de-France et d'entrainer les Franciliens dans le chaos.**

1 - Fermer le robinet de subventions qui coulent à flot pour entretenir une politique de la ville basée sur le fameux vivre-ensemble. Officiellement, la Région rajoute cette année encore 5 millions d'euros supplémentaires et paie ainsi le droit de s'attacher à prévenir et à réduire les inégalités territoriales et à renforcer la cohésion sociale. Officieusement, ils ne savent pas comment gérer des territoires qu'ils ont laissé à la dérive et où, depuis 10 ans, la police a interdiction de pénétrer. **Pas de policiers dans les quartiers, donc de la drogue, et des islamistes radicaux. C'est donc 40 millions d'euros, la totalité du budget dédié aux associations, que nous réorientons sur celui du logement et de la sécurité.**

2 - Dénonciation du Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 visant notamment à la construction de nouveaux logements, essentiellement sociaux et sans doute très sociaux. **Gain : 300 millions d'euros**

3 - Fin des aides régionales aux projets de constructions de logements sociaux ou très sociaux sur des communes ayant atteint les 25% requis par les lois Solidarité et Renouvellement Urbain et Duflot.

4 - Conditionnement des aides à la construction ou à la rénovation de logements sociaux. Les bailleurs doivent s'engager à appliquer les critères suivants :

- Attribution : nationalité française, ou 10 ans de durée de cotisations sociales, et casier judiciaire vierge,
- Evaluation semestrielle de l'évolution des revenus et de la structure familiale des résidents afin d'établir une meilleure rotation
- Enquêtes inopinées et régulières sur l'occupation des logements sociaux (Objectif : combattre la surpopulation de certains logements due à l'hébergement d'une « famille multiple »),
- Inclusion dans le règlement intérieur du respect de la laïcité dans les parties communes et extérieures du logement (interdiction de tout signe religieux ostensible sous peine d'expulsion)
- Expulsion de tout locataire titulaire, ou ascendant, ou descendant, faisant l'objet d'une condamnation inscrite au volet 3 du casier judiciaire.

5 - Aides à la déconstruction et à la reconstruction sur du foncier existant. Envisager une prime pour chaque logement neuf supérieur à la superficie médiane calculée pour le même type de logement.

Conditionnement des aides :

- Augmentation de la taille des logements reconstruits pour éviter l'exil des familles
- Hauteur du bâtiment : 6 étages maximum, essentiellement dans

la première couronne
- Application de la loi accessibilité des handicapés.

6 - Aides à la construction privée collective

Conditionnement des aides :
- Inclure un quota de logements (type studio) pour les jeunes, avec loyer plafonné
- Inclure des commerces et des services de proximité comme des crèches. Objectif : éviter les quartiers dortoirs.

7 - Interdiction de la vente de terrains agricoles pour la construction de logements collectifs et de centres commerciaux (moratoire de 10 ans sur l'expansion des grandes surfaces pour protéger le commerce de proximité).

8 - Création d'une aide aux primo-accédants, comme un prêt à taux zéro et la possibilité de moduler ce prêt selon le diagnostic de la performance énergétique du bien.

9 - Modifier les critères d'attribution d'accès au parc HLM, avec notamment la priorité accordée aux personnes qui travaillent à proximité. Redonner, par ailleurs, la main aux maires dans ces attributions.

10 – Logements étudiants : solliciter les réserves foncières parmi les bailleurs sociaux à proximité de certaines universités implantées en 1er et 2ème couronne.

11 – Pour les jeunes travailleurs et étudiants : réquisition des 34 000 m² mobilisables par l'Etat afin d'y réaliser des logements dédiés incluant des services et des salles omnisports qui font défaut en Île-de-France.

12 – Aides aux entreprises pour le logement de leurs salariés par une redistribution directe du 1% patronal pour éviter le "gaspillage" par l'Agence National pour la rénovation urbaine.

GRAND PARIS & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dès son arrivée au pouvoir en 2007, Nicolas Sarkozy propose un projet d'aménagement global pour la région Île-de-France et la mise en place d'une communauté urbaine centrée sur Paris. Prolongée par le gouvernement actuel, la Métropole du Grand Paris (MGP) a déjà une longue histoire qui débute avec la création de la société du Grand Paris (SGP), un établissement public à caractère industriel et commercial mis en place par la loi du 3 juin 2010.

Ce texte définit le réseau de transport public autour de la notion d'un métro automatique de grande capacité en rocade (contournant Paris par la petite couronne). La Société du Grand Paris est chargée de concevoir et de réaliser le Réseau de Transport public du Grand Paris (RTGP), connu sous le nom de « Grand Paris Express », de conduire les opérations d'aménagement ou de construction liées au RTGP, de porter son financement et d'organiser les relations entre la SGP et les autres acteurs concernés par le projet (RATP, STIF, SNCF, collectivités, etc.). L'ambition de la MGP s'étend donc à de multiples domaines : urbanisme, transports, logement, culture, sport, environnement… Le tout doit être piloté par une intercommunalité géante créée au 1er janvier 2016. Son budget monte progressivement de 8,5 milliards d'euros en 2010, à 32 milliards d'euros aujourd'hui, essentiellement sur fonds publics !

Il s'agit, dans l'esprit de ses promoteurs de relier davantage Paris et la petite couronne avec ses aéroports et les principales zones d'activité. La société du Grand Paris doit, à ce titre, réaliser 4 nouvelles lignes de métro (15, 16, 17, 18) et prolonger 2 lignes existantes (11 et 14). Ces aménagements représentent 200 km de voies et 75 gares supplémentaires. Les procédures d'utilité sont en cours et les premiers travaux débuteront fin 2015. L'achèvement et la mise en service des lignes devraient s'étaler entre 2017 et 2030.

En lien avec le renforcement des transports en commun, le chantier du Grand Paris porte aussi sur la relance de la construction de logements neufs, avec un objectif de 70 000 livraisons annuelles pendant 15 ans contre 42 000 actuellement.

> « *Le Grand Paris pourrait générer plus de* ***60*** *milliards d'euros* ***de recettes publiques par an et 800 000 emplois pérennes*** *à l'horizon 2030* ». Cette projection chiffrée est le fruit de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et d'Ile-de-France (CCIP-IDF), porte-parole des grandes entreprises très intéressées par ce projet titanesque, ce qui retire une partie de la crédibilité de ces estimations. En outre, en matière économique, chacun connaît

l'attractivité des commandes publiques pour les gros opérateurs, ce qui n'implique malheureusement aucune rentabilité ultérieure des investissements et très peu de retombées pour le tissu de PME/PMI de notre Région.

La Région dirigée par le Front National s'opposera à la mise en place de la Métropole du Grand Paris. En voici les principales raisons.

1 - La MGP s'inscrit parfaitement dans l'idéologie du RPS de briser notre cadre institutionnel républicain fait de communes, de départements et d'un Etat-Nation. Pour complaire aux chantres du mondialisme, la caste politique cherche sans cesse comment affaiblir notre organisation territoriale. La solution trouvée ici consiste à substituer à notre modèle le triptyque Syndicats intercommunaux / Départements (faute d'avoir réussi à les supprimer) / Régions. Le but de moins en moins caché est de livrer les pays européens à la seule force du marché afin de créer un Etat fédéral européen à l'image des modèles Américain ou Allemand.

Pour ses instigateurs, la Métropole du Grand Paris doit être calquée sur Londres, symbole de la « ville-monde ». Une gigantesque intercommunalité qui réunira 6,5 millions d'habitants, 124 communes sur 755 km². Une nouvelle construction artificielle pour casser la politique de proximité. Nos 36 658 communes exaspèrent les technocrates, quand les Français y sont attachés. Pour contourner la volonté du Peuple, ils organisent des intercommunalités de gestion puisqu'au sein du Conseil de Métropole, les membres qui siégeront seront désignés par les mairies et non élus directement. La démocratie municipale et les libertés locales seront les grandes perdantes de ce montage artificiel.

2 - La MGP va dépouiller les communes de leurs principales compétences. Alors qu'elles sont l'échelon de représentation politique de proximité par excellence, les communes vont perdre l'essentiel de leur capacité d'initiative dans le domaine économique, de l'aménagement et de l'habitat. Par exemple l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sera décidée par la SGP, en lieu et place des communes membres. La loi du 27 janvier 2014 consacre le terme de « territoire » pour désigner un agrégat de communes et d'intercommunalités à fiscalité propre. Parler de « territoire » à la place de « commune » et situer cette nouvelle entité au-dessus d'elle à l'intérieur d'un mille-feuilles déjà étouffant symbolise bien le processus programmé de dissolution des identités locales.

C'est ainsi que la SGP prévoit de confisquer les attributions des collectivités locales et les financements qui vont avec dans la petite couronne. Elle captera les financements propres dont bénéficient les communes et les intercommunalités existantes. Or, nous pouvons légitimement penser que la redistribution s'opèrera de manière bureaucratique et opaque, comme dans un schéma fédéral où les élus se préoccupent avant tout de se répartir les pouvoirs et les financements entre les

différents échelons institutionnels.

Enfin, **l'une des conséquences de la MGP est d'évincer les élus du Front National.** En effet, la Métropole sera gouvernée par un « Conseil de la Métropole » composé de 348 élus, dénommés « conseillers métropolitains ». Ils seront désignés à raison d'un par commune et d'un supplémentaire pour chaque commune par tranche de 25 000 habitants. Cela signifie que seuls les élus majoritaires seront représentés au sein de cette assemblée, les élus d'opposition FN qui siègent actuellement au sein des communautés d'agglomération disparaissant de fait. **Ce mode de gouvernance est anti-démocratique** et tourne le dos aux résultats des dernières élections municipales et départementales.

3 - La MGP va créer un déséquilibre au sein de l'Ile-de-France et renforcer les inégalités avec les départements de la grande couronne, ces « territoires des oubliés ». Une rupture totale entre la MGP, la grande banlieue parisienne et les zones rurales est d'ores et déjà actée par une politique d'aménagement profondément déséquilibrée. Elle renforcera la paupérisation de certaines zones rurales et finira d'éloigner les citoyens des lieux de décision. L'unité du territoire régional est donc fortement menacée par la MGP.

4 - La force de frappe financière de ce véritable monstre politico-administratif provoquera inévitablement une concurrence institutionnelle et donc une « *in gouvernabilité* ». La Région Île-de-France tout comme le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF), pourtant qualifié par la loi du 27 janvier 2014 d'« autorité organisatrice de la mobilité » sur le territoire de la Région, seront directement impactés par ce nouvel acteur très encombrant. Une source récurrente de conflits d'intérêts, de prérogatives et d'arbitrages qui, au bout du compte, sera préjudiciable aux administrés.

5 – La MGP n'apporte aucune réponse satisfaisante à deux plaies de l'agglomération parisienne : la pénurie de logement et la cherté du foncier. Face à l'afflux continu, massif et incontrôlé d'immigrés légaux et clandestins, des logements sociaux sont rapidement mis à disposition. Côté transport, les clandestins titulaires de l'Aide Médicale l'Etat ont accès au Passe Navigo avec une réduction de 75% votée par l'UMPS à la Région Île-de-France. Ce fléau aggrave les difficultés sociales et les inégalités au sein de l'agglomération ; il engorge artificiellement le parc de logements et les réseaux de transports et il est bien évidemment générateur d'insécurité. Enfin, la concentration des activités et des emplois va contribuer à faire grossir cette mégalopole au détriment d'un aménagement équilibré du territoire.

6 – La MGP est une source de gabegie intolérable au regard de la pénurie de moyens publics. Alors que tous les échelons de l'Etat devraient se serrer la ceinture, un conseil métropolitain de 348 élus va voir le jour. Une armée mexicaine alors que le contexte est à l'austérité et au gel des salaires … **La MGP est en même**

temps un instrument de déresponsabilisation de l'Etat en matière de logement et d'hébergement : le Gouvernement a fait voter la possibilité pour l'Etat de déléguer à la Métropole toutes ses compétences en matières d'habitat, dont la gestion du Droit au Logement Opposable (loi DALO), la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux et la gestion de l'hébergement d'urgence, autant de dispositions que l'on sait totalement engorgés par les demandeurs d'asile et les immigrés clandestins. Ceci peut très bien ouvrir la voie à une politique autoritaire de la Métropole, destructrice pour les communes et les habitants. Ainsi Jean-Pierre Raffarin considérait cet été qu'il fallait repeupler certains villages de France avec des demandeurs d'asile ! N'oublions pas que de nombreux petits villages peuplent aussi l'Île-de-France …

NOS PROPOSITIONS :

Les Franciliens ont la chance de vivre dans un ensemble homogène de 8 départements qui constituent une réalité économique, sociale et géographique très cohérente, riche de son histoire et de sa diversité ; à tel point d'ailleurs que le redécoupage régional l'a épargné !

La collectivité territoriale qui recouvre ces 8 départements est sans contestation possible le Conseil Régional, et aucune autre entité artificielle ne doit la concurrencer. La création du Grand Paris était centrée, à son commencement, sur le développement du transport de voyageurs, avec des effets induits sur l'activité économique et l'emploi. Depuis la loi NOTRe, elle est devenue une énorme usine à gaz bureaucratique et une formidable machine de guerre pour orchestrer l'intégration forcée de l'agglomération parisienne.

A l'époque d'Henri IV, Paris valait bien une messe, mais aujourd'hui le jeu n'en vaut pas la chandelle ! Et ce projet ressemble, toute proportion gardée, à la construction sans fin de l'Union Européenne : toujours en devenir et jamais inaugurée, une autre tour de Babel…

Sur le fond, les maires et les présidents de communautés d'agglomération ont eu raison de s'opposer à ce projet catastrophique signé UMPS, pseudo alternance et vraie connivence. Ce combat doit continuer car il est pertinent et juste.

Il convient cependant d'aller au-delà d'une pure contestation car les besoins sont criants. Par exemple, organiser les réseaux de transports publics de voyageurs à une large échelle dans l'agglomération parisienne est un besoin réel. Le réseau de transports publics francilien assure chaque jour 8,5 millions de trajets pour plus de 4 millions de voyageurs. L'augmentation du trafic représente 21% sur les 10 dernières années et, faute d'un schéma directeur à l'œuvre, la

conséquence inévitable fut une qualité en dégradation continue, comme chaque usager peut le constater : accidents, retards, insécurité envers les passagers et les personnels, manque de capacité et vétusté des équipements.

Une proposition alternative à la création de la Métropole du Grand Paris est de renforcer conjointement le rôle de l'Etat et les attributions de la Région Île-de-France et du Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) en matière d'aménagement et d'équipement du territoire. Si la protection de nos communes et départements menacés passent par des prérogatives supplémentaires en termes de compétences et sur le plan financier de la région Île-de-France par rapport aux autres régions de France, ceci nous semble un moindre mal. Dans la mesure où cette configuration permettra d'assurer un nouvel aménagement de l'agglomération parisienne, de la grande banlieue parisienne et des très importantes zones franciliennes rurales qui couvrent les 2/3 des 12 012 km² de l'Île-de-France, la superficie d'un gros département de province.

L'aménagement de la région parisienne est un chantier d'intérêt national. Il faut le protéger des appétits contraires, comme la mainmise du PS, prévue de longue date, sur le Grand Paris. Ceci explique le déport du centre de gravité vers l'est parisien : la Métropole du Grand Paris fonctionnera vraisemblablement comme un instrument politique visant à redistribuer autoritairement des ressources vers les communes « camarades », ce qui marginalisera la grande banlieue côté ouest et favorisera, en fonction des futurs scrutins municipaux la prise de contrôle des centres de pilotage par le PS. C'est aussi bien sûr une nouvelle source appréciable permettant de recaser les élus malheureux des scrutins à venir… Il est au contraire fondamental de travailler à réduire la coupure entre l'agglomération parisienne et les autres territoires de la Région. Le centre et la périphérie doivent bénéficier d'un aménagement équilibré qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle du territoire régional tout entier.

Il s'agit donc d'aménagement du territoire régional et plus de MGP. Nous souhaitons nous inscrire dans la modernité mais sans perdre la saveur du bien vivre à la Française dans des espaces urbains mondialisés, totalement aseptisés, véritable *enfer climatisé*.

N'est-il pas remarquable de constater que l'on est bien en peine de trouver aujourd'hui une véritable politique d'aménagement régional en Île-de-France ? La raison tient à la durée - presque 10 ans - qui fut nécessaire à nos élus pour accoucher d'un schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), Et il ne s'agit pas d'une mise en œuvre, mais juste de la « capacité à faire ». C'est peut-être pour cela qu'ils ont prévu une échéance en 2030… C'est aussi ce qui explique également en partie le bazar des compétences et des actions aussi disparates dans son budget 2015 que : la politique de la ville, le logement des jeunes, les territoires numériques, les aides pratiques à la sécurité, l'amélioration énergétique.

Le SDRIF peine à trouver sa place au sein des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire, SDRADDT, voulus par la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, NOTRe. Dans ce contexte de réformes territoriales, le SDRIF tente d'exister par son expertise auprès des collectivités locales et des nouvelles collectivités de la MGP. Ici encore, c'est le grand saut dans l'inconnu du 1er janvier 2016, car la Région n'est plus l'interlocuteur naturel : le relais est passé dans les mains de la SGP qui agira bientôt exclusivement en fonction de ses propres intérêts - sans oublier de *« dialoguer avec tous ses partenaires »*…

Mais la gabegie a déjà commencé, avec de nouvelles taxes sur les administrées et les entreprises. La facture est lourde de toutes les études de ces 10 dernières années pour mettre au point un schéma directeur qui concurrence déjà la SGP. C'est ainsi que les conclusions du SDRIF en matière de logements neufs sont de passer à 70 000 logements construits par an… Comme la SGP, comme c'est bizarre ! Ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas du clivage politique est/ouest de la capitale, mais beaucoup plus prosaïquement d'un marchandage entre voisins. Un seul clivage existe, bien réel celui-là, entre le Front National et l'ensemble des autres formations politiques. C'est vrai que pour notre part nous n'abandonnerions jamais, sur le budget régional de 2015, le programme « Réhabilitation du parc locatif social » à la seule exclusivité des programmes de « réhabilitation de foyers de travailleurs migrants ». Au contraire, nous augmenterions de manière très conséquente l'effort régional en faveur du logement pour les jeunes étudiants et apprentis ridiculement bas, comme celui de « L'aménagement et équipement de l'espace rural ». Nous refuserions l'application au sein du programme « Développement du parc locatif social » des crédits de paiement pour financer la création de logements « très sociaux » ou la surenchère démagogique des 30% de logements sociaux dans les communes de plus de plus de 1500 habitants en Île-de-France.

Bref, nous nous situons, ici comme ailleurs, dans une logique de choix et de responsabilité animée d'une véritable volonté politique avec discernement et mesure mais aussi fermeté. Nos compatriotes sont usés par la politique des petits chaussons, avec laquelle l'abandon, la frustration et le mécontentement se sont durablement installés.

Au niveau de la Région Île-de-France, l'évidence s'impose : il nous faut un nouveau SDRIF, tourné vers les véritables problèmes quotidiens des Franciliens : dans les domaines du transport, des logements sociaux **et intermédiaires**, de la sécurité, dans le but d'un rapprochement du lieu de vie et d'emploi, du maintien des services publics et de leur développement là où c'est nécessaire, du redéploiement des activités industrielles et agricoles, d'un rééquilibrage des pôles de développement et d'une meilleure prise en compte de la complémentarité des territoires entre eux.

ENVIRONNEMENT

En 2015, le budget "environnement" du Conseil Régional s'élève à 153,58 millions d'euros, soit 3,10% de son budget total. Il représente le 6e budget de la Région en ordre d'importance. Le Conseil Régional d'Ile-de-France s'est fixé trois grandes ambitions dans ce domaine : réduction des déchets, transition énergétique et politique agricole.

Un bilan consternant.

Il se caractérise par une absence totale de résultats concrets. Pire, cette politique est haineuse envers les automobilistes et néfaste à nos grands équilibres territoriaux. La chasse aux automobilistes est ouverte depuis déjà de nombreuses années à Paris et en Île-de-France. Alors que le nombre de véhicules circulant à Paris n'a pas changé depuis 1970 (530 000 véhicules), les conseillers régionaux du RPS n'ont eu de cesse de s'acharner contre les automobilistes, coupable idéal. Un ensemble de mesures dont l'impact sur l'environnement est pourtant bien faible comparé aux avancées et aux progrès technologiques, réelles causes de la diminution de certaines pollutions depuis les années 1990. **Faute de s'attaquer aux véritables causes des pollutions de l'air, ils culpabilisent les citoyens et les opposent les uns aux autres.**

Une politique contradictoire.

Soi-disant « opposés » à l'exploitation du gaz de schiste en France, les socialistes ont laissé de grandes multinationales étrangères, à l'image de l'entreprise canadienne *Vermilion Energy*, en exploiter dans l'Essonne et en Seine-et-Marne ! Il n'y a rien à attendre de la candidate des Républicains, Valérie Pécresse, dont le président a réaffirmé lors d'un meeting à Lambersart (25 septembre 2014) son soutien à l'exploitation de cette énergie sur le modèle américain.

Une politique qui défigure la France par une transition énergétique anarchique et irréfléchie.

L'Île-de-France se doit d'être l'exemple français d'une transition énergétique réfléchie, respectueuse de la volonté démocratique des habitants de la région, et garante de la préservation des terres agricoles et de la richesse des paysages franciliens. Or, dans le *Schéma régional éolien* - rapport commandé par le Conseil

régional socialiste en 2012 -, les conseillers révèlent une ambition des plus amatrices, antidémocratiques et inquiétantes. Selon ce rapport, pas moins de 671 communes, soient 56,3% des communes d'Île-de-France, seraient susceptibles d'être concernées par le développement éolien. L'Île-de-France ne doit pas devenir un gigantesque champ éolien, cauchemar assuré, qui nuira inévitablement aux activités agricoles locales et aux paysages régionaux (à l'image du Sud-Essonne, frontalier avec le département de l'Eure-et-Loir).

Une faillite qui s'explique en grande partie par les œillères idéologiques mondialistes qui empêchent l'UMPS et leurs satellites Verts de concevoir l'écologie autrement qu'à l'échelle de la planète.

Mais aussi par la volonté toute électoraliste de l'isoler des autres domaines pour faire exister la force politique des Verts - quitte à leur jeter ensuite un os à ronger - toujours catastrophique pour le pays. Deux écueils sur lesquels échouent leur lamentable politique puisque, **bien entendu, les solutions sont avant tout nationales et les politiques évidemment transversales.**

L'urgence est d'en finir avec l'écologie punitive et apocalyptique afin de réconcilier les Franciliens avec la défense de l'environnement, dont ils ont un si grand appétit.

Gardons à l'esprit que pour mener de vraies politiques de défense de l'environnement, l'État-Nation n'est pas un frein, il est le moyen, l'accélérateur de l'écologie du XXIe siècle. En face, l'écologie politicienne, sans cesse à la remorque de l'UMPS, par un internationalisme forcené, ne cesse de dénigrer la France en ne jurant que par l'intégration européenne. Le message est clair, en termes de protection de l'environnement comme dans tous les domaines : l'impuissance des élites européistes doit demain être remplacée par la souveraineté nationale et populaire. Le Front National sait pour sa part comment agir. Il trace son sillon autour de principes clairs : patriotisme écologique, décarbonations de l'économie, transition énergétique par l'indépendance monétaire, relocalisation de la production et de la consommation, fin du productivisme de l'agro-industrie, respect de notre faune, de notre flore. **Nombre de ces thèmes excèdent les compétences de la Région, mais ils agissent pour nous comme un phare qui éclaire nos stratégies innovantes en attendant le passage au plan national que nous appelons ardemment de nos vœux patriotes.**

Il est indéniable, malgré les errements de nos écolos-pastèques (verts à l'extérieur, rouges à l'intérieur), que l'écologie peut apporter beaucoup à la

bonne santé des Français. C'est pourquoi l'environnement représente un enjeu majeur de ces prochaines années en matière de qualité de vie, de préservation des ressources et d'équilibre climatique. La Région, collectivité territoriale en responsabilité de ses concitoyens se doit donc d'être force de propositions et de mener une politique anticipatrice et innovante.

Bien sûr, parallèlement, nous mettrons fin au système mis en place par les socialistes qui malheureusement n'hésitent pas, malgré les enjeux de santé publique, à jeter l'argent des Franciliens par les fenêtres : subventions à des « associations fantômes », placements de connaissances à des postes de responsabilité, etc. La mafia socialiste n'épargne pas non plus la politique environnementale. Ainsi, en 2014, le Conseil régional a subventionné à hauteur de 3,266 millions d'euros une association dite « d'intérêt écologique », ARENE, basée à Pantin. Une simple lecture de la gestion budgétaire de cette association suffit pour découvrir que le financement régional de l'association correspond à 91% de son budget global. L'utilisation de cette subvention pose également la question de l'utilité et de l'importance d'un tel montant. Jugez-vous même : 49% du budget est dédié aux frais de personnels, 22% aux loyers et charges, ne laissant que 29% du budget global aux actions et missions de l'association !

Le Front National entend protéger nos compatriotes par une gestion scrupuleuse de l'argent public. Chaque euro dépensé devra être justifié et s'inscrire dans un processus concret d'amélioration de l'existant. Une attention sourcilleuse, reflet de nos propositions, sera assurée notamment dans les domaines de l'eau, de l'alimentation, de la réduction réelle des pollutions, des énergies alternatives et de la lutte contre les OGM.

NOS PROPOSITIONS :

1 - L'aide aux collectivités qui choisissent d'adopter un mode de gestion publique de l'eau. Les traces croissantes de pesticides dans les eaux minérales posent inévitablement la question de la préservation de nos ressources naturelles en eau. Ainsi, au lieu de creuser toujours plus profond et de faire reculer les seuils de pollution - comme l'exige la directive Reach de l'Union européenne - obliger à restaurer la qualité des nappes phréatiques - au nombre de cinq en Île-de-France.

L'eau, est un bien public qu'il convient non seulement de préserver, mais également un bien commun dont chacun doit pouvoir disposer. Garantir le droit à l'eau est une

évidence, et cela passe par un retour de la gestion de l'eau en régie publique. Alors que 60% de la population est encore sous contrat de délégation à une entreprise privée pour l'accès à l'eau et son assainissement, le retour à une régie publique s'accélère depuis quelques années. Les exemples de Paris ou Viry-Châtillon nous montrent clairement l'intérêt civique du retour à un service public de l'eau. C'est en effet très positif sur la facture, sur la qualité de l'eau et l'état des réseaux d'assainissement.

Il faut donc accentuer l'aide aux communes dans l'étude de faisabilité de retour à un service public (actuellement la subvention de la région est à hauteur de 40%), et contribuer aussi à la mise en place du projet. **Les Franciliens doivent se réapproprier ce bien et en finir avec les multinationales de l'eau et ses dérives favorisées par les directives de Bruxelles. Nous devons ainsi permettre à nos concitoyens et aux collectivités de réaliser des économies et d'en finir avec la corruption.**

2 - Le développement de la production d'énergie renouvelable.

Une volonté de préserver les ressources et le climat passe nécessairement par le développement des énergies renouvelables. La Région s'engage dans la mise en œuvre d'une Coopérative Régionale de Méthanisation. Elle s'appuie sur les professionnels de Seine-et-Marne, pionniers en France dans la mise en œuvre de cette technique novatrice. Une énergie innovante en phase avec le développement du secteur biogaz et de toute l'industrie qui lui est liée. Les Coopératives Régionales de Méthanisation seront évidemment ouvertes aux agriculteurs (déchets surtout agricoles en Île-de-France), mais aussi aux collectivités locales (eaux usées, boues des stations d'épuration, déchets organiques), aux distributeurs alimentaires (déchets alimentaires/organiques), et aux particuliers (déchets alimentaires/organiques).

La région pourra concrètement agir par la mise à disposition de terrains, la participation à la création de la coopérative, l'accompagnement à la création des structures de méthanisation.

Le bénéfice en sera, pour tous les contributeurs, une réduction de la facture énergétique de la région par utilisation directe du biogaz ou revente de celui-ci. Un mécanisme spécifique de contribution/rétribution sera mis en place pour les agriculteurs. Leurs apports seront valorisés en

digestat et/ou biogaz, un complément de revenu qui sera le bienvenu. Une démarche novatrice créatrice d'emploi, dont le coût de mise en place des structures doit être directement rapporté aux bénéfices économique et social des créations d'emplois, et au bénéfice de la sauvegarde de l'emploi agricole lié au soutien énergétique. **Nous favoriserons systématiquement dans les appels d'offre les entreprises régionales et nationales pour la construction de centres de méthanisation, par l'application de critères les favorisant.** Notre modèle permet de servir plusieurs agriculteurs et non des fermes- usines couplées à un méthaniseur unique comme en Allemagne.

Rentabiliser énergétiquement et écologiquement les bâtiments agricoles et les bâtiments publics. Réduire la facture énergétique s'inscrit dans un processus écologique et crée de l'emploi en Île-de-France. La Région décide de :

- Développer la couverture des toits des grands hangars céréaliers et des bâtiments agricoles avec des panneaux solaires d'origine Française. Elle participe financièrement par des subventions, des avances, des garanties et des bonifications de prêts. Elle équipe de même les bâtiments publics franciliens.

- Rénover l'ensemble des bâtiments publics non-conformes aux exigences actuelles de réduction de la consommation énergétique : isolement, double-vitrage, murs végétaux, constructions en bois, etc.

Orienter les subventions régionales vers la recherche-développement, en progrès très important aujourd'hui avec des sociétés à la pointe de la technologie, comme dans le secteur du stockage de l'énergie.

3-La mise en place d'une politique écologique efficace à court terme afin d'endiguer la pollution. **La pollution de l'air est un problème de santé public majeur.** Elle cause environ 40 000 morts en France chaque année selon l'OMS (soit dix fois plus que les morts de la route). Selon un rapport du Sénat, le coût de la pollution de l'air s'élèverait en France à plus de 100 milliards d'euros, soit deux fois plus que le tabac. De nombreuses pollutions de l'air ont été considérablement réduites : ainsi, la pollution par le dioxyde de souffre qui provoquait des pluies acides dans les années 80-90 a été presque entièrement jugulée par des normes sur les carburants et l'industrie (division par 16 de la pollution). Un des polluants de l'air qui inquiète le plus actuellement est la pollution par les particules fines, qui cause de très nombreux décès. Des études scientifiques de haut-niveau démontrent qu'une exposition aux particules fines en dessous des seuils limites suffit à

développer des maladies pulmonaires graves et entraîne un vieillissement prématuré.

En Île-de-France, où se concentrent plus de 13 millions d'individus sur un espace équivalent à un grand département français, ces pollutions aux particules fines sont dues pour moitié aux moteurs des véhicules et pour moitié à de la pollution apportée par les vents. Il est possible de réduire rapidement la moitié de cette pollution, soit 25% de particules fines en moins dans l'atmosphère. C'est un enjeu de santé public dont les pouvoirs publics auraient dû s'emparer depuis longtemps. Mettre en place cette politique nécessite de la volonté avant tout, puis de mettre un terme à l'inutile chasse aux automobilistes et d'encourager une amélioration de l'existant dont chacun doit prendre sa part :

- **Installer sur les diésels anciens des systèmes d'aspiration** près des disques de frein afin de récupérer les particules émises au freinage. Idem pour les poids-lourds, les véhicules de livraison et les taxis qui seront incités fiscalement. Cette solution est peu complexe et n'est pas très couteuse (environ 200 euros par véhicules).

- **Idem pour les rames de métro** qui dégagent énormément de particules fines et sont responsables de pollutions très importantes dans les couloirs du métro. La Région prend sa part de la charge financière, en concertation avec le STIF.

- Orienter les aides et bonus écologiques en prenant en compte toutes les pollutions et notamment les émissions de particules fines.

- Privilégier dans les appels d'offre les entreprises régionales positives en matière de bilan carbone et de particules fines.

- Donner la priorité, dans l'attribution des subventions régionales, aux meneurs de projets respectant les impératifs d'économies énergétiques, et la préservation des paysages franciliens.

- Encourager fiscalement la relocalisation d'entreprises dans les banlieues d'Île-de-France, au plus près des domiciles de leurs employés.

- Permettre à nouveau aux classes moyennes et populaires de se loger à proximité de leur lieu de travail, notamment à Paris et en petite couronne dans le parc HLM, en instituant un critère de priorité.

- Utiliser les pôles de compétitivité économique pour développer la recherche en collaboration avec nos industriels du secteur afin d'obtenir un parc de bus et de cars électriques.

- Développer la création de stations de rencontres pour le covoiturage aux portes de Paris, et au minimum dans chaque Ville-Préfecture de tous les départements de la région.

- Annuler le projet de destruction des serres d'Auteuil, et agrandir Roland-Garros en recouvrant l'autoroute.

- S'opposer à tout projet de construction sur le parc Georges-Valbon à la Courneuve. Ce troisième espace vert régional ne doit pas céder face à la bétonisation, qu'elle soit motivée par la mise à disposition de nouveaux loisirs ou de nouveaux logements sociaux.

- Mettre en place une politique en matière agricole visant à renforcer les productions maraîchères locales de qualité, respectueuses de l'environnement et les circuits courts, la Région subventionne la création d'associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

- Investissement conséquent dans le développement du fret fluvial d'Ile-de-France. Notre Région dispose d'un remarquable réseau fluvial de 500 km de fleuves, rivières et canaux, dont 85% à grand gabarit, ponctué de 70 ports. Ce réseau fluvial peut accueillir des convois allant jusqu'à 5 000 tonnes soit l'équivalent de 200 camions de 25 tonnes. Ce mode de transport ne génère quasiment aucune nuisance : pas d'embouteillages, accidents rarissimes, peu de bruit. De plus, il génère

2,5 fois moins de CO2 à la tonne que le transport routier. Alors qu'aujourd'hui le transport fluvial ne représente que 13% de l'approvisionnement francilien, il permet d'éviter la circulation de plus d'1 million de camions sur la route par an. Nous voyons bien, à l'heure de la lutte contre les émissions de CO2 et de particules fines, que les cours d'eau sont une richesse incroyable pour l'Ile-de-France. D'autant plus que les 3/4 de la population, donc des consommateurs, résident à moins de 5 kilomètres d'une voie navigable. Il faut massivement investir dans le développement et la promotion de ce mode de transport (fret et passagers).

Sans oublier :

1. **Conception d'un plan de réduction des déchets organiques et de réemploi des déchets.** La Région s'attachera à favoriser la création de recycleries et d'infrastructures favorisant la récupération des objets pouvant bénéficier d'une seconde vie.

2. **La rénovation et l'installation des parcs naturels en zone urbaine, et ce afin d'éviter les terrains vagues qui enlaidissent la ville.** De nouvelles activités sont proposées pour diversifier le public et optimiser l'utilisation de ces espaces.

Cet ensemble de mesures nécessite une révision du « Plan Climat » déjà adopté.

4- Une politique écologique et agricole respectueuse de l'environnement et du pouvoir d'achat des Franciliens. L'environnement et l'écologie constituent - d'autant plus à l'aube de la COP 21 qui se réunira début décembre à Paris - un élément majeur d'une gestion régionale, et nécessite ainsi de véritables politiques de bon sens, respectueuses de notre modèle agricole, de notre cadre de vie, et des droits des producteurs et des consommateurs. Une exploitation et consommation raisonnable de l'énergie au service du pouvoir d'achat des Franciliens et de l'environnement :

- Encourager la transition énergétique en développant des sources d'énergies alternatives : méthanisation, solaire, hydrogène, etc.

- Utiliser les pôles de compétitivité régionaux afin de créer les conditions d'une recherche-développement associée aux industriels

concernés par des modèles alternatifs d'énergie viable sur le plan économique,

- S'opposer réellement à toute exploitation française et étrangère de gaz de schiste en Île-de-France. La Région demandera en outre un moratoire total des constructions d'éoliennes et consultera par référendum les Franciliens concernés.

Développer les circuits-courts et les rendre obligatoires dans la restauration scolaire lycéenne. Ceux-ci permettent non seulement d'éviter un gaspillage d'énergie dans le transport des aliments, mais favorisent également la création de liens sociaux, ré-humanisent l'acte d'achat et libèrent les producteurs et les consommateurs franciliens du diktat commercial de la grande distribution. Il y a lieu également de combattre l'idée reçue selon laquelle les bons produits coûtent forcément plus cher. Dans les faits, les grosses exploitations industrielles, lesquelles produisent des aliments en très grandes quantités, quoique de qualité médiocre, demeurent très subventionnés, alors que les producteurs travaillant dans l'agriculture biologique ne bénéficient que d'aides dérisoires. Faire cesser cette concurrence déloyale serait donc garantir des produits de qualité accessibles à tous.

5- La préférence à la consommation régionale favorable à l'environnement. C'est-à-dire l'affirmation et l'explication du caractère indépassable de cette nécessité de consommer de préférence des produits cultivés, fabriqués ou mis au point dans nos territoires. C'est pourquoi nous préconisons, dès l'échelon régional, de commencer à mettre en place une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques consuméristes. Nous devons ensemble apprendre à devenir des consommateurs citoyens, sans réduire nos libertés, mais avec le souci de l'état du pays et de la planète que nous laissons à nos enfants. Pour ce faire, il est primordial de donner aux consommateurs toutes les informations utiles à ses choix d'achat. L'expression de la liberté individuelle commence par l'accès à une information responsable et soucieuse de l'intérêt général. Ceci ne peut être efficacement mis en œuvre, vu l'intérêt et l'importance des différents *lobbies*, que par le biais de la puissance publique pratiquant une véritable éducation du citoyen sur les critères suivants :

- Lieux de fabrication, valeur ajoutée sur le territoire, respect des normes sociales et environnementales.
- Bilan carbone de chaque produit et service de la conception au recyclage.

- Durée de vie des produits, prix du fonctionnement : eau, énergie, entretien, labels de qualité et de localité, garanties, taux de recyclage, reprise de marchandises défectueuses etc.

Plutôt qu'une information trop détaillée et peu lisible, adoptons le système des sept couleurs, du vert au rouge, et des lettres de A à G, déjà utilisé en matière de rejet de CO^2 des automobiles, de consommation de l'électroménager et de qualité énergétique des logements. La lettre A correspond à la couleur verte et indique 100% du produit réalisé en France, à l'opposé la couleur rouge signifie que 100% du produit est réalisé hors de l'hexagone.

Ce dispositif doit faire l'objet d'une obligation d'information sur les produits de l'ensemble de la distribution. Il permet d'informer le consommateur des conséquences de ses achats sur son propre environnement. La consommation d'un produit ou d'un service créé sur le territoire renforce ipso facto le contrôle citoyen. Cette consommation est alors vertueuse sur notre environnement car elle participe directement à l'économie des ressources, au contrôle de la pollution, des normes environnementales, sanitaires, au circuit-court essentiel dans ce domaine, au développement des cultures maraîchères biologiques, à la connaissance du consommateur sur la toxicité des produits chimiques contenus dans les objets d'ameublement, au recyclage, etc.

AGRICULTURE

Le monde rural est composé d'hommes et de femmes qui n'ont pas l'habitude de se payer de mots. Un style qui sied au Front National car nous non plus nous n'aimons guère les bonimenteurs professionnels - ou alors à leur vraie place : à la foire ! C'est sans doute à cause de cette proximité dans les attitudes qu'entre le monde rural et le Front National s'est tissée une confiance solide et qu'ils nous rejoignent toujours plus nombreux élection après élection comme en Seine-et-Marne par exemple ou le Front National est le 1er parti du département dans près de 90 communes !

LE BILAN

Soyons clairs, la situation du monde agricole est épouvantable car leur présent est des plus sombres et leur avenir mêlé n'offre aucune perspective de redressement. Seule la politique du Front National est à même de redonner de l'espoir au monde rural et à la France. Les deux destins sont étroitement liés car la France est rurale et ils se sont construits ensemble dans la sédentarité de nos terroirs. Mais depuis 30 ans la France les trahit par le biais d'une caste politique corrompue, sensible aux sirènes ultra-libérales de Bruxelles et d'une classe hyper-mondialiste apatride qui ne nourrit que du mépris pour les sédentaires ruraux. Le bilan est très lourd :

- **La France a perdu toute maîtrise de sa politique agricole au profit d'une Europe à la fois bureaucratique et défigurée par la doctrine ultra-libérale mondialiste.**
- **Nos agriculteurs sont cernés par le dumping intracommunautaire et les accords de libre-échange signés par l'U.E. avec des pays extracommunautaires à très bas coût de main d'œuvre.**
- **Le traité Transatlantique aggravera cette situation.**

Les conséquences de ces abandons sont catastrophiques pour les éleveurs et producteurs français : appauvrissement au long cours, instabilité du revenu, confiscation du fruit de son travail, de ses gains de productivité, de ses efforts

d'adaptation et de modernisation, absence de reconnaissance de sa contribution au bien-être national, à l'entretien des territoires et à la beauté des paysages, et inflation des réglementations et des procédures administratives pesant sur le quotidien de ces professionnels.

Il n'est pas de la compétence de la Région de régler ces problèmes de fond : la dérégulation, l'euro, les pertes de marché et la perte de compétitivité par concurrence déloyale que connaît l'agriculture. Mais la Région Front National peut, et doit aider les agriculteurs et les acteurs professionnels de la ruralité dans ses domaines de compétence avec trois objectifs : rapidité, efficacité, et égalité. Pas de clientélisme, des mesures concrètes et rapidement mises en œuvre, un retour sur investissement pour la Région et les agriculteurs avec une stimulation économique des campagnes et des créations d'emplois.

Les terres cultivables représentent 49% de la superficie de la Région Île-de-France, avec le sud-Essonne et surtout la Seine-et-Marne qui garde un aspect essentiellement rural dans ses parties est et sud, et dont plus de la moitié de sa superficie est constituée de terres agricoles.

Cette réserve foncière est aujourd'hui gravement menacée par l'urbanisation de la région parisienne. Le schéma directeur de la Région Île de France, le SDRIF, qui fait loi, est sans ambiguïté : la pression urbaine fera chaque jour disparaître un nouveau morceau de terre cultivable ! Cerise sur le gâteau : la réforme territoriale de l'assemblée départementale a réduit ses compétences dans le domaine.
Alors que l'agriculture représente en Île-de-France un vivier de plus de 170 000 emplois, les candidats Pécresse et Bartolone n'ont tous deux qu'encouragés les mesures exigées par l'Union européenne : vagues de modernisation, volonté d'internationalisation inscrite dans le budget régional 2015… Toutes ces mesures s'opposent à une politique agricole régionale garante de la sécurité et des droits des producteurs franciliens comme des consommateurs.

En outre, l'émission obligatoire environnementale et socialement responsable de 600 millions d'euros en 2014 ne peut être aujourd'hui qu'allouée à des projets éligibles et identifiés par la Banque Européenne d'Investissement, avec notre argent. Cela doit cesser !

NOS PROPOSITIONS

La politique agricole préconisée est celle du bon sens. Il s'agit de soutenir les productions agricoles respectueuses de notre environnement, de notre modèle d'agriculture et de notre modèle social. **Le budget régional actuellement alloué à l'agriculture ne s'élève qu'à 13 millions d'euros par an : avec le budget sécurité,**

c'est le parent pauvre de la Région. Ainsi, par exemple, le budget alloué à la promotion d'une alimentation locale de qualité est de… 100 000 € - tout un symbole !

Plus qu'une erreur c'est une faute. Le budget consacré à la ruralité dans ses différentes composantes doit être augmenté grâce aux économies qui seront facilement réalisées sur le train de vie du Conseil régional d'Île-de-France ! Nous refuserons toute ingérence européenne sur notre politique agricole régional. Nous refuserons toute présence d'OGM et maîtriserons l'utilisation des pesticides. Nous organiserons une grande campagne de sensibilisation contre le traité transatlantique. Nous ferons la promotion des projets écologiques, des cultures biologiques et maraîchères, des circuits courts. Nous revaloriserons et donnerons une dynamique et un sens nouveau au label « *Produit en Île-de-France* ».

I. Le redéploiement de l'activité rurale

1 - La Région créera un guichet unique pour les agriculteurs, les éleveurs et tous les professionnels du monde rural. La complexité des secteurs concernés par l'activité rurale, la multiplicité des intervenants et des administrations publiques, l'interdépendance et parfois les doublons non arbitrés observés dans les politiques développées pour / et en marge du monde rural, nécessitent aujourd'hui de reconsidérer la circulation des informations entre les acteurs de l'aménagement rural que sont les agriculteurs, les éleveurs et les administrations déconcentrées et décentralisées qui sont leurs interlocuteurs naturels. **Un guichet unique sera chargé de la communication avec les professionnels du secteur.** Ce n'est plus le professionnel qui aura en charge de joindre les différentes administrations, mais l'administration qui réalisera cette démarche, à partir d'une antenne administrative pluridisciplinaire, afin de libérer le producteur-aménageur de ce fardeau.

Ce guichet unique créera, coordonnera et aidera les nouvelles filières, grâce aux compétences de nos fonctionnaires locaux et nationaux : circuits courts pour alimenter les cantines scolaires et d'entreprises, l'aide au financement de distributeurs automatiques de denrées agricoles, etc. Ce procédé est déjà employé par quelques agriculteurs et doit être développé sur les lieux de production et en ville dans le cadre d'accords entre la Région et la municipalité, ou par mise à disposition d'espaces propriétés de la Région. Il s'agit à la fois de conforter et de développer les filières existantes mais aussi de réintroduire des produits inexistants dans la région pour satisfaire la demande de produits sains cultivés à proximité.

2- La région associera les agriculteurs et les professionnels concernés sur la

base de projets en accord avec les besoins et les nécessités du monde agricole.

La Région sera le garant de l'administration (direction et arbitrage). La Région Front National entend entreprendre des démarches de proximité dans toute l'Île-de-France en concertation étroite, constante et systématique avec les experts du monde agricole, c'est à dire les agriculteurs eux-mêmes. A travers leurs syndicats mais aussi les petits exploitants et éleveurs vivants et travaillants sur nos territoires sans exclusive aucune, mais sans acceptation béate non plus des logiques destructrices de dérégulation que nous connaissons depuis 10 ans. **Nous tiendrons cet équilibre entre les différentes composantes du monde rural parce que le seul dogme qui vaille pour nous est l'intérêt de tous les agriculteurs et éleveurs Franciliens dans leur diversité.**

3-Créer un label qualité, avec un bilan énergétique pour valoriser les circuits courts et de bonne qualité nutritionnelle

Le prix payé au producteur sera égalemet mentionné, afin d'informer le consommateur et se démarquer de la concurrence internationale qui détruit la nature et pollue. Ce label qualité sera garant de la traçabilité et de l'origine, et fera apparaître la faiblesse de la « facture » écologique. Il permettra de soutenir l'économie locale et préservera les agriculteurs de toute modification radicale de leurs modes de productions. Il facilitera la rédaction d'un cahier des charges permettant à la Région d'y inscrire concrètement sa préférence aux bénéfices des productions régionales. Dans ce cadre, elle utilisera le label qualité défini ci-dessus comme critère discriminant positif. Elle pourra aussi compléter avec des limites de coûts carbone, de fraicheur (délais livraison) et de traçabilité (y compris culturelle : pas d'abattage Hallal). Ce type de cahier des charges permettra d'établir une préférence régionale qui ne pourra contrevenir aux lois iniques de l'Union européenne. Mais le résultat s'avèrera équivalent.

4 - Aider la création de start-up dans le domaine agro-alimentaire : nouveaux produits, plats préparés, logistiques, plateforme informatique de livraison, cuisine moléculaire, production de biomatériaux, en coordination avec les pôles de compétitivité régionaux regroupant industriels et chercheurs.

5 - Favoriser la réduction de la facture énergétique des agriculteurs et la réduction des pollutions : cela passe par le développement de la méthanisation et de ses débouchés, et par la pose de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles.

6 - Consciente des périls multifactoriels qui frappent la filière de l'élevage en Île-de-France, la Région étudiera les meilleures modalités de soutien aux organismes d'élevage, dont la mission est de préserver le lien et d'agir sur tous les acteurs de la filière, des projets d'élevage jusqu'à leurs distributions en aval.

7 - La Région, soutien de l'économie locale, pourra participer directement à la mise en œuvre de Coopératives Régionales d'Approvisionnement. Ces structures contribueront à leur échelle à créer de l'emploi.

II. – Protection du patrimoine agricole : agriculteurs premiers servis !

1 - Instaurer une priorité de prise en compte des spécificités agricoles en matière d'aménagements et de reconstitution du patrimoine paysager.

2 - Mettre en place une convention d'entretien des routes, du déneigement, de l'éradication des plantes nuisibles avec les agriculteurs volontaires bénéficiant des aides à l'investissement pour le matériel d'entretien et les produits phytosanitaires.

3 - Stopper les incivilités multiples et croissantes générateurs de pollution qui font des parcelles et des chemins d'exploitation des réceptacles pour les déchets de chantiers, pneus, déchets verts et urbains.

4 - Redynamiser à l'aide d'un financement régional la nécessaire promotion de l'agriculture et de ses métiers : depuis des années les organisations agricoles départementales organisent des opérations de communication à l'intention de nos concitoyens. Festival de la Terre, fermes ouvertes, randonnées gourmandes… Drainent ainsi plus de 50 000 visiteurs par an, ce qui fait de l'activité agricole un pôle d'attractivité territorial important. Au fil du temps, l'appui des départements se sont excessivement réduits sur ces opérations, tant dans l'accompagnement financier que dans la communication organisée autour de ces évènements. La dernière campagne publicitaire mettant en avant l'agriculture date de 2001 et faisait la promotion de l'élevage seine-et-marnais en pleine crise de la vache folle.

5 - Mettre en œuvre des politiques qui incitent à développer l'ensemble des filières qui font la richesse de l'Île de France : lait, bois, tourisme. Mais il faut prioriser l'action publique : par exemple il ne sert à rien de faire la promotion de nos

deux AOP fromagères si l'on ne se soucie pas de la filière dans son ensemble, et notamment du cheptel bovin, où un certain déclin est à constater. Ainsi, promouvoir une route des fromages est une fausse bonne idée si bientôt il n'existe plus de producteurs. C'est pourquoi la Région sera attentive à accompagner les projets locaux novateurs de la production à la commercialisation.
Idem pour la filière bois : les différents rapports consacrés à la forêt privée ces dernières années identifient le morcellement excessif des terrains comme l'un des principaux handicaps. En Île-de-France, ce morcellement est trois fois supérieur à celui de la moyenne nationale. Il nécessite donc la mise en place de programmes d'aide à la restructuration parcellaire (prise en charge des frais d'actes notariés, animation locale des restructurations).

III- Affirmation de nos valeurs laïques, républicaines et solidaires en soutien au monde rural et à notre culture

1- La Région fait procéder à l'inscription au cahier des charges des cantines des lycées franciliens l'obligation d'acheter des viandes respectant l'abattage traditionnel et l'étend à l'ensemble de la restauration des collectivités territoriales.

En 2012, Marine Le Pen a brisé le tabou en déclarant que 100% de la viande des abattoirs d'Île-de-France étaient hallal. La Chambre d'agriculture d'Ile-de-France ajouta que les industriels ne laissaient pas le choix aux éleveurs. L'abattage rituel, bien qu'interdit en France, est donc pour des raisons cultuelles mais aussi de rentabilité, devenu pratique courante, voire unique pour les Franciliens. Cela contrevient à la laïcité à laquelle nous sommes attachés. En outre, ce détournement de nos pratiques anciennes fait courir un risque sanitaire d'intoxication alimentaire reconnu par nombre de vétérinaires. Enfin, cette pratique importée expose les animaux à une cruauté et des souffrances inutiles. Dans les lycées, il convient donc d'être vigilant et de mettre en place les moyens d'une traçabilité du produit. **En inscrivant dans le cahier des charges des 471 lycées et des 176 CFA franciliens l'obligation d'utiliser dans leurs cantines des viandes respectant la loi, nous protégeons nos enfants, soutenons nos éleveurs et exerçons une vraie pression sur les industriels.** Le Conseil Régional décide de subventionner à hauteur de 40% les études commandées par les municipalités, sur le coût et la faisabilité d'une reprise de la gestion des abattoirs.

2 - La Région veillera au renouvellement générationnel des agriculteurs avec sa compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle.

Puisqu'il ne peut y avoir de renouvellement sans installation, celle-ci doit être une priorité. A l'échelle nationale, ce sont 95 % des projets d'installation en agriculture ayant bénéficié du dispositif d'accompagnement qui sont viables après 5 ans. Peu d'autres domaines d'activité peuvent se féliciter d'une telle réussite. La formation, dans la logique de l'accompagnement, est fondamentale pour professionnaliser ces jeunes

(ou moins jeunes) entrepreneurs dans l'exercice de leur futur métier. Cela a d'ailleurs été un objectif porté unanimement dans le cadre des assises à l'installation. Nous serons vigilants à renforcer ce dispositif de formation essentiel au maintien d'une agriculture forte, pour la diversité de nos territoires et pour l'incitation à l'entreprenariat. Cette formation comprend un diplôme agricole de niveau IV et la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP). Quel que soit le profil du candidat demandant les aides nationales, une formation multi-acteurs incontournable lui est prescrite : le « stage 21 heures ». En 2015, la loi d'avenir ouvre l'accès à ce dispositif à tout volontaire, y compris non éligible aux aides de l'Etat.

3 - La Région s'impliquera, si la situation l'exige, dans des opérations de solidarité en faveur du monde agricole régulièrement frappé par des phénomènes climatiques quasiment inconnus jusqu'à ces 15 dernières années. L'agriculture en Ile-de-France bénéficie d'un climat et d'un terroir propice à la production. Il n'en demeure pas moins que, très régulièrement, elle subit des aléas importants (sécheresse, grêle…). De plus, elle n'a pas échappé aux différentes crises sanitaires ayant conduit à la disparition de troupeaux. Si l'aspect assurantiel s'est développé de manière importante, il reste cependant des situations inextricables qui mettent en péril la viabilité de certaines exploitations. Or, depuis la tempête de 1999, les départements ont cessé tout appui à l'agriculture en cas de situation d'aléas ou de crises, faute d'argent. **Le Front National en responsabilité à la Région n'oubliera pas que la solidarité n'est pas réservée exclusivement à l'international, mais qu'elle doit servir aussi à nos compatriotes dans l'épreuve.**

CULTURE

Nous sommes à l'aise avec la thématique culturelle puisque l'exception culturelle française si chère à l'UMPS, représente le socle sur lequel se fonde toute notre politique de souveraineté retrouvée. Notre exception au Front National est française avant d'être culturelle : ce faisant, nous protégeons beaucoup plus efficacement la culture française des prédateurs du marché transatlantique car il est facile de dire "oui" à une exception dans un traité pour aussitôt l'oublier. La culture est peut-être ce qui reste quand on a tout oublié. Mais sûrement pas quand on a tout perdu !

Globalement, avec les socialistes, en matière culturelle comme dans le domaine de l'éducation nationale (sans instruction, pas d'accès à la culture), nous n'avons aucun vrai grand projet national. Ils instrumentalisent l'opinion publique et pratiquent la démagogie à forte dose. Ils prônent l'école *de la réussite pour tous* quand leurs réformes la mettent un peu plus à genoux tous les ans. Ils se considèrent les dépositaires et les thuriféraires de la culture quand ils en sont les plus sûrs fossoyeurs par une police de la pensée qui sévit de Matignon à l'Elysée, en passant par les médias, pour nous expliquer non pas comment ils vont s'y prendre pour favoriser l'expression culturelle dans tous les territoires de la Région mais ce qu'il faut penser de la culture sous peine d'excommunication. Ainsi, en matière de production picturale, architecturale, de performances, de musique contemporaine, d'expression théâtrale, des spécialistes dument appointés nous expliquent ce qui fait œuvre, ce qui est tout, plutôt que rien du tout, et pourquoi il ne faut pas confondre un plug anal avec un sapin de Noël ! La violence de la pensée unique et inique impose sa conception d'un art transgressif par essence. Toutes les politiques culturelles devant favoriser la mission de l'artiste : éveiller les consciences, choquer, déniaiser, violenter ! Tout est bon pour cela car la finalité est belle : l'art ne doit pas laisser les âmes en paix. A leurs yeux nous sommes tous coupables de ne rien sentir, de ne pas réfléchir, de nous abêtir. Un élitisme des valeurs inversées, à contrepied souvent de la décence commune, le tout étant bien sûr financé par nos concitoyens, ceux-là même dont les comportements sont dénoncés et stipendiés à longueur de temps.

Voici l'objectif affiché par la région sur son site de présentation : « *La Région s'engage de manière significative en faveur de l'emploi des artistes et de l'emploi culturel - priorité régionale globale - car en Île-de- France, la culture est clé pour cet enjeu majeur puisque le territoire concentre 45 % des postes des industries créatives. 2015 viendra consolider l'ensemble des interventions culturelles dans*

lesquelles la Région s'est engagée notamment dans les quatre domaines prioritaires que sont le cinéma et l'audiovisuel, le spectacle vivant, le livre et le patrimoine. Une attention spécifique sera portée à la création plastique, aux musiques actuelles, aux fabriques de la culture, aux arts de la rue et du cirque et à l'écriture de scénarii. »

Certes, la culture est un gros générateur d'emplois très majoritairement subventionnés… **Mais le contraste entre l'objectif d'une culture accessible à tous et génératrice d'emplois, et la réalité des subventions à un entre soi élitiste et mondain, est criant.** C'est pourquoi le paradigme complet de la politique culturelle en Ile-de-France doit être repensé pour rejoindre les objectifs premiers de toute politique culturelle ambitieuse et soucieuse de préserver le patrimoine comme la modernité. **Un dispositif qui doit être réservé à l'ensemble des Franciliens et non pas à une caste parisienne imbue d'elle-même et de ses privilèges.**

Les pratiques, les disciplines, les dispositifs et les instruments culturels sont naturellement nombreux et variés. Pour ne pas nous perdre dans ce dédale, soyons pragmatiques et abordons le sujet de la culture sous l'angle du questionnement de la bonne attribution des aides et des dotations, de l'équité citoyenne, territoriale, et de l'équilibre entre les disciplines culturelles elles-mêmes - à l'inverse d'une attribution de l'argent public que nous pourrions qualifier de proximité idéologique, ce qui représente un détournement des moyens publics à des fins politiques…

Les dépenses culturelles de la Région représentent 100 M€, soit 2% de son budget total.

Les principaux organismes dépensiers sont :

- ARCADI Île-de-France, principal organisme en charge de l'action du Conseil Régional dans le domaine de la culture. C'est celui qui nous intéresse le plus car il concentre le plus gros du budget.

- ARIAM, Association régionale d'information et d'actions musicales. En charge de la promotion de la vie musicale et chorégraphique en Île-de-France.

- FRAC Île-de-France, en co-financement Etat/Région. Le Fonds régional d'art contemporain Île-de-France mène un projet de constitution d'un fonds d'œuvres artistiques contemporaines, d'enrichissement et de diffusion de sa collection, un programme d'expositions et d'événements, des actions de médiation en direction de tous les publics, une politique éditoriale en lien avec les expositions et la collection.

- **La Commission du film d'Ile-de-France,** qui subventionne des œuvres cinématographiques en lien avec la Région.

Enfin, une série d'initiatives supportées par le Conseil régional, dont nous citerons les principales :

- **Le Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France**. Créé en 1987 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, le Chœur Vittoria est placé, depuis sa création, sous la direction de Michel Piquemal, en collaboration avec Boris Mychajliszyn, nommé chef associé en 2011. Le Chœur régional Vittoria d'Île-de-France est subventionné par la Région et reçoit le soutien du ministère de la Culture et de la Communication.

- **L'orchestre national d'Île-de-France,** sans mission clairement définie dans le cadre du Conseil Régional.

- **Les Conservatoires à vocation régionale.**

.

- **Le Festival musical d'Île de France**. Depuis 39 ans, il anime l'automne francilien avec une trentaine de concerts, dont une majorité de créations, articulés autour d'une thématique chaque année renouvelée. Au programme : musiques du monde et actuelles, mais aussi ancienne, baroque, classique et contemporaine.

Il s'est glissé une véritable malice dans la gestion du budget de la culture, qui conduit la Région à mener une politique à rebours des objectifs affichés. Les subventions doivent donc être réduites en volume pour des raisons d'économie. Ce qui implique de faire des choix. Les nôtres consistent prioritairement à privilégier le développement de toutes les pratiques culturelles dans les territoires, à favoriser le maintien des savoir-faire artistiques et à entretenir notre formidable patrimoine culturel francilien.

NOS PROPOSITIONS :

Priorité est désormais donnée à l'écoute attentive des attentes des publics et à la valorisation des patrimoines culturels locaux. C'est ainsi que l'on mène, comme dans les autres domaines, une politique de sécurité culturelle à laquelle aspirent les Français. La perte de repères, la haine de soi de nos décideurs dans le domaine artistique et culturel, la soumission à l'idéologie dominante et la tyrannie des idées reçues et des lieux communs installent un climat anxiogène et délétère. **L'insécurité culturelle est angoissante. Elle paralyse les Français et constitue une composante de la dépression profonde de notre pays depuis plusieurs décennies. L'art et la culture devront être proches du peuple, comme lors des**

premières années du ministère de la Culture. La priorité doit être aussi redonnée au patrimoine, actuellement délaissé pour des raisons idéologiques.

I - Redéploiement du budget de la Culture

1 - Nous choisissons de mettre fin au Fonds régional d'action culturelle, le FRAC. L'acquisition d'œuvres d'art de plasticiens contemporains n'est pas de la compétence de la Région. En revanche nous maintenons le partenariat financier avec l'Etat afin de favoriser les expositions de jeunes artistes ainsi que la politique éditoriale en lien avec ces expositions afin de favoriser au maximum les possibilités d'expression de nos jeunes talents. Sans considérer pour autant une vocation de l'Île-de-France à se substituer au marché de l'art.

2 - Nous réduisons également de manière significative le budget d'ARCADI, dont nous déplorons l'utilisation principalement tournée vers le divertissement d'une élite parisienne avec des projets aussi flous dans les actes qu'apparemment branchés dans la syntaxe, et qui ont les faveurs exclusives de la clientèle intra-urbaine au détriment des populations péri-urbaines. Nous conservons une part importante de cette activité pour la consacrer à la réduction de la fracture territoriale en matière d'accès à la culture.

3 - A contrario, nous maintenons en place les autres dispositifs en les recadrant vers des missions de service public de la culture lorsque c'est insuffisamment le cas, et en toilettant les organismes quand ceux-ci sont plus soucieux d'asseoir leur légitimité élitiste plutôt que de réellement œuvrer au bien commun des professionnels comme des publics. Dans l'esprit du Front National, il n'existe aucune contradiction entre culture pour le plus grand nombre et élitisme intellectuel, encore faut-il qu'il existe une volonté politique et des hauts fonctionnaires de la culture désireux d'en trouver les voies.

II – Volonté de se recentrer sur les fondamentaux de la culture pour tous

1 - Un effort particulier est opéré afin de réaliser un maillage des territoires de la grande couronne de façon à donner à tous les Franciliens la possibilité de pratiquer une discipline artistique : théâtre, danse, arts graphiques, sculptures, musique, etc. Nous devons disposer dans quelques points névralgiques de la grande couronne de conservatoires du 3ème millénaire. Il s'agit de réaliser un inventaire de l'existant et de créer des ateliers artistiques là où ils manquent. Un dispositif multi-artistique en terme d'offre afin de favoriser la pratique des arts majeurs, c'est-à-dire ceux qui nécessitent une pratique régulière. Lieu d'apprentissage, d'échanges et de formation où les professionnels de ces disciplines dispensent leur pratique. Cela passe aussi par un encouragement financier et une aide technique apportés aux clubs amateurs. L'objectif de développement de l'emploi est maintenu car un encadrement de qualité est nécessaire et permet en

outre de repérer les jeunes talents, libres à eux, bien sûr, de s'orienter ensuite en amateur ou professionnel vers des pratiques artistiques plus diversifiées ou contemporaines.

2 - Création d'un festival régional des disciplines artistiques ouvert aux amateurs et aux conservatoires à vocation régionale et municipale, avec des jurys composés de professionnels et de non-professionnels dans chacune des disciplines. Les gagnants pourront se produire ou exposer dans des lieux prestigieux.

3 - Un partenariat avec toutes les écoles de la Région est acté afin de favoriser l'éveil des enfants aux pratiques artistiques par des visites dans les musées, concernant nos œuvres patrimoniales mais aussi l'art de la table ou les arts décoratifs, avec des parcours spécifiques organisés par les conservateurs à partir du CM1 et jusqu'en 3ème, et ce tous les ans. Le chant choral dans les écoles est promu. C'est un moyen excellent pour encourager une pratique naturelle de la musique dès l'école. Le chant est le premier et le plus économique des instruments de musique, l'enfant doit prendre conscience de cette richesse. Dans tous les pays qui pratiquent le chant choral dans les écoles générales, le niveau musical - et même le niveau général, ainsi que l'épanouissement collectif et personnel, s'en trouvent améliorés. Il est important de diffuser l'enseignement artistique amateur à tous les niveaux. Pareillement, il est aujourd'hui indispensable d'encourager la pratique de la lecture, jusque dans les secteurs ruraux les plus reculés et éloignés d'une bibliothèque (aide et généralisation des bibliobus).

4 - Valorisation de notre patrimoine et de notre culture : la défense du patrimoine sera remise au premier plan, qu'il s'agisse des monuments historiques ou du patrimoine rural faisant l'objet d'un plan d'urgence.

5 - Soutien à l'exception culturelle française qui n'est rien d'autre que la priorité nationale appliquée à la culture. La Région doit soutenir la diffusion d'œuvres françaises sur les médias du service public, comme sont encouragées les grandes productions illustrant des époques où l'Île-de-France était la France, ainsi que des adaptations d'œuvres littéraires.

6 - L'effort de la Région à propos des productions audiovisuelles et cinématographiques est maintenu, l'Île-de-France est un gros centre de tournage et les politiques publiques jouent un rôle important dans le bouclage des productions. Il est étudié en outre avec les professionnels du secteur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir les productions qui ont vocation à l'être sur le territoire régional.

7 - Les Conservatoires à vocation régionale sont confortés dans leur rôle. Compte tenu des modifications importantes survenues récemment dans les Conservatoires municipaux faute de crédits et à cause d'une fâcheuse dérive

démagogique, les Conservatoires régionaux doivent assouplir leur *numerus clausus* et pratiquer une politique toujours exigeante mais moins élitiste. En effet, le but de ces établissements de haut niveau est l'excellence, mais sans concurrence excessive avec les conservatoires municipaux. D'ailleurs, le talent ne tient pas dans une formule mathématique pas plus que son émergence, les voies doivent donc être plurielles, complémentaires et non exclusives.

8 - Soucieuse de l'expression de la jeune création théâtrale, la Région aide financièrement des partenariats entre de jeunes metteurs en scène et les écoles d'acteurs afin de les aider à boucler leur distribution. En effet, le serpent se mord souvent la queue entre la subvention aux jeunes créateurs qui doivent pour l'obtenir présenter une distribution, alors qu'ils ne disposent pas encore de quoi intéresser les jeunes comédiens pour boucler cette dernière. Dans le même registre, la Région mène une politique active de recherche de lieux de résidence pour les jeunes compagnies.

9 - Un audit est mené par la Région dans le but d'étudier la possibilité d'engager le spectacle vivant sur le chemin d'une économie de l'offre avec la mise en circulation d'une carte illimitée, selon des modalités et des secteurs à définir.

10 - Par sa position de Région-capitale, l'Île-de-France souhaite créer les rencontres de la Francophonie artistique. Sous la forme d'un festival, « l'Île-de-France francophone », permettant une fois tous les deux ans de recevoir la création des territoires francophones et l'année suivante d'inviter nos créateurs Français à se rendre à leur tour à la rencontre de ceux qui habitent aussi notre langue. **La langue française sauvegardée dans sa précision et ses nuances est le premier des devoirs d'un représentant du peuple. L'inversion des valeurs et l'élitisme mondain ont élevées les barrières sociales et culturelles plus haut que jamais.** Le Tout-Paris des premières et des décideurs culturels ont davantage de contacts avec Londres ou Berlin qu'avec Champigny ou Mantes-la-Jolie ! Malgré cette profonde fracture nous devons préserver le socle commun que constitue notre langue. C'est la première de nos libertés d'expression. Elle constitue le fondement de notre culture. **Par ailleurs, le remplacement d'une partie du vocabulaire français par de nombreux mots anglais, adoubés par des élites apatrides, est tout à fait préoccupant. Toujours moins d'aspérités, pour toujours plus d'uniformisation ; toujours moins de complexité, pour plus de praticité. Surtout, moins de mystère, moins de sensible, moins de culture française.** Plutôt que de nous retrancher dans un village Gaulois résistant très hypothétique à l'heure d'une mondialisation bien avancée, suscitons 10, 100, 1000 villages gaulois voués à la création artistique sur les 5 continents grâce à notre histoire, notre génie collectif, et la force de la francophonie, qui nous *fait habiter une langue avant d'habiter un pays.*

SANTE

Le budget régional de la santé est de 518 millions d'euros. Il se situe au 4ème rang des dépenses engagées. Un effort important donc, nécessité par les besoins des Franciliens, notamment les populations les plus fragiles.

Si la réorganisation de la Santé dépasse les compétences des élus régionaux, qu'il nous soit permis d'exprimer ce simple constat : moins l'Etat est en capacité de procéder à des réformes nécessaires et urgente, plus les collectivités territoriales sont amenées à augmenter les budgets pour faire face aux besoins d'une population fragile et précarisée. C'est bien sûr le cas des réformes à réaliser dans les domaines de la Sécurité Sociale, de l'éligibilité au statut de bénéficiaire des soins, de la carte hospitalière, de la formation des médecins, etc. Ajoutons que c'est le moment choisi par l'Etat pour assécher financièrement les collectivités territoriales, et nous comprenons mieux l'étau dans lequel la décentralisation se trouve. Enfin, la santé se situe au cœur de toutes les grandes thématiques nationales, sa problématique est donc complexe car très interdépendante de sujets majeurs tels que l'économie, le travail, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche, voire parfois des questions de constitutionnalité.

Coincée, la Région possède tout de même des leviers pour agir positivement sur la santé des Franciliens. Ainsi, **le Front National privilégiera des solutions simples, innovantes, faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses et surtout qui répondent aux besoins réels et immédiats des Franciliens.**

Les dispositifs existants en matière d'accès aux soins des publics fragiles et d'action sociale en direction de la petite enfance et des personnes âgées seront maintenus.

LE BILAN

La problématique est doublement démographique, touchant la population des patients et la population médicale.
La population générale se développe en déséquilibre, résultat d'une concentration de population élevée dans les banlieues parisiennes et d'une désertification des villages et des campagnes.

La population médicale, quant à elle, est en raréfaction de médecine dédiée aux soins primaires, c'est-à-dire la médecine générale, dans la plupart des grandes banlieues et dans les villages.
L'exercice de la médecine générale tente de moins en moins d'étudiants. Si la médecine était encore il y a quelques années une vocation, elle est aujourd'hui devenue un métier comme un autre. L'évolution générale de la société vers un mode de vie plus confortable a limité la capacité d'engagement (ou de sacrifice) qui étaient jadis, courants : le « médecin de campagne » n'existe plus. En outre, l'insécurité alarmante de certaines banlieues dissuade les meilleures volontés.

NOS PROPOSITIONS

1 - Création de Centres de Santé Urbains dans les banlieues surpeuplées et difficiles

Pour le dépistage, les soins primaires et le suivi. La situation particulière de Paris intra-muros est de fait exclue compte-tenu de l'offre de soins disponible, de la surreprésentation médicale et de nombreux hôpitaux.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Permettre en toute sécurité l'accès aux soins primaires des populations fragilisées et isolées.
- Désencombrer les hôpitaux locaux, notamment les services d'urgence.

Le local - uni ou pluri-modulaire - doit comprendre un espace soins et un espace administratif pour le médecin et son secrétariat. Ce médecin devrait être un généraliste dans les petits centres, complété si besoin par un spécialiste adapté, notamment un cardiologue, un ophtalmologiste, un gériatre, un pédiatre, dans les centres pluri-modulaires. L'intérêt d'y adjoindre un laboratoire d'analyses médicales pourrait être envisagé s'il n'en existe pas dans la commune.

Les soignants devront être dégagés de toute tâche administrative pour se consacrer pleinement aux diagnostics et aux prises en charge thérapeutiques.
La valeur irremplaçable de l'examen clinique des patients a disparu, au profit d'examens d'imagerie sophistiqués et coûteux type IRM ou scanner pratiqués de façon quasi-systématique. Ces centres devront permettre d'assurer les soins primaires mais aussi d'interagir si besoin avec les structures hospitalières proches :

plateau technique d'imagerie, médecine spécialisée voire hautement spécialisée. Nous voulons que ces centres soient obligatoirement situés dans un endroit stratégique sécurisé, proche du commissariat ou de la mairie.

Le financement en sera assuré par :

- La municipalité en 1ère ligne pour fournir et équiper le local.
- Le Conseil général et la Région qui assureront les salaires, les charges sociales et les dépenses de fonctionnement (entre 150 000 à 200 000 euros par an pour un module). L'utilisation rationnelle de stagiaires de fin d'étude pourra en augmenter la productivité à moindre frais.

L'accès aux soins et le suivi ainsi facilités contribueront à optimiser l'offre de soins régionale, en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Projet Régional de Santé :

- En fidélisant à leur ville les médecins généralistes et certains spécialistes grâce à un exercice de la médecine plus valorisant, allégé de ses contraintes administratives et plus sûr.
- En réintroduisant une offre de soins de proximité à des populations qui en sont privées.

2 - Création de plateformes mobiles dans les campagnes et les villages

Il s'agit de réaliser des dépistages par des rondes régulières de camions équipés de soins primaires et de suivi. Ces plateformes mobiles rurales ont pour objectif de permettre, en toute sécurité, l'accès aux soins primaires des populations fragilisées et isolées. L'accent pourrait être mis sur les maladies chroniques nécessitant un suivi médical particulier, notamment pour les populations difficiles à déplacer (enfants et personnes âgées). La plateforme mobile de soins ressemblera aux véhicules de collecte de sang. L'aménagement comportera une partie principale réservée aux consultations, avec secrétariat administratif et un local de prise de sang.

Comme pour les Centres de Santé Urbains, les médecins généralistes pourront se voir adjoindre des spécialistes, notamment un gynécologue pour le suivi initial des grossesses, un pédiatre, un cardiologue, un ophtalmologiste, un

gériatre, sont respectivement employés à temps plein ou temps partiel. Là aussi, les soignants seront dégagés des tâches administratives pour se concentrer sur la démarche diagnostique et la prise en charge thérapeutique.

Le financement est identique à celui des Centres de Santé Urbains, avec une moindre part pour les villages qui n'ont plus à fournir de local, ou seulement pour une salle d'attente lors des passages de la plateforme mobile de soins. Les sommes investies sont en partie dépendantes de l'investissement et de l'amortissement du matériel roulant sur lequel il est difficile de faire aujourd'hui une estimation précise.

Les résultats attendus sont les mêmes que pour les Centres de Santé Urbains : l'accès aux soins et le suivi facilité devraient contribuer à optimiser l'offre de soins régionale, en liaison avec l'ARS.

SPORT

Avec 19 300 clubs et plus de 2,5 millions de licenciés, l'Île-de-France dispose d'atouts majeurs dans toutes les disciplines et ce à tous les niveaux de pratique et de compétition. Globalement le Front National maintiendra l'ensemble des dispositifs régionaux en place ainsi que l'enveloppe budgétaire de la Région en matière sportive. Mais il s'agira pour nous de rechercher la meilleure utilisation de l'argent public, dans le but d'apporter le service le plus adéquate à la majorité des Franciliens.

Une approche des politiques publiques exigeante car, dans l'univers sportif, il y a loin de l'amateur débutant à la médaille du champion ! Il convient donc de favoriser l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre, tout en améliorant la prise en charge du sportif de haut niveau.

Or, nous constatons que certains Franciliens souhaitant développer une pratique sportive en sont empêchés par l'insuffisance de l'offre dans certains territoires. C'est pourquoi, sans transformer profondément la politique à l'œuvre, nous souhaitons l'infléchir sur deux axes qui sont à nos yeux particulièrement sensibles :

- D'une part, le développement du sport dans les agglomérations rurales car plus nous nous éloignons de la capitale et de la petite couronne et moins l'offre est abondante et accessible. Il s'agit de favoriser la mise en place de structures polyvalentes sportives de petites dimensions facilement modulables en fonction de la demande tout en développant une politique toujours plus incitative dans le cadre de la compétition amateur en direction des clubs et associations sportives.

- D'autre part, la remise en état des équipements vétustes deviendra une priorité. S'il est nécessaire de préserver l'existant, les nouvelles constructions devront s'intégrer quant à elles dans une ambition de service autour d'un projet sportif cohérent et correspondant à des besoins identifiés dans le maillage de nos territoires franciliens.

La politique du Front National vise donc à améliorer l'accès d'une pratique sportive au plus grand nombre sans négliger le nécessaire soutien et la prise en charge du sport de haut niveau.

NOS PROPOSITIONS :

I - Encourager et faciliter la pratique sportive pour tous.

1 – Redéploiement de l'action de l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS). L'IRDS met en œuvre le programme de la Région. Nous souhaitons que cet outil technique prenne mieux en compte l'intérêt de tous les Franciliens. Son centre d'études sur les équipements et la pratique du sport dresse un état des lieux en matière d'infrastructures et de besoins. Il constitue un centre de ressources de premier ordre pour les acteurs du sport en Île-de-France. **Ses travaux alimentent la réflexion des élus afin d'éclairer les choix politiques dont nous rendrons compte auprès de nos concitoyens.**

La contribution de l'IRDS comprend plusieurs volets : appui méthodologique, commandes d'études… L'Institut anime notamment une réflexion permanente sur l'évolution des pratiques et les attentes des Franciliens en suggérant des pistes aux collectivités locales pour développer la pratique du sport, de l'emploi sportif aux infrastructures en passant par les pratiques ou la vie associative.

La direction de la jeunesse et des sports de la mairie de Paris sollicite régulièrement l'IRDS pour l'assister. **Cette coopération doit perdurer mais en intégrant beaucoup plus fréquemment toutes les communes et communautés d'agglomération afin de veiller à ce que l'attention de la région se porte effectivement sur toutes les populations franciliennes sans exclusivité et de manière équilibrée.**

2 - Réorientation des financements régionaux vers les territoires périphériques. Le Front National entend maintenir le financement des ligues et des comités régionaux afin de leur permettre d'acheter des équipements sportifs (piscines, terrains synthétiques, achat de matériel handisport…), mais ce financement doit prendre en compte une vision volontariste de diffusion de la pratique du sport à travers un maillage plus serré du territoire.

3 - Elargissement des bénéficiaires des chèques-transports. Chaque année, 70 000 chèques-transports sont attribués pour régler les frais de déplacement des équipes de jeunes âgés de 13 à 18 ans, issus de plus de 2 500 associations sportives. Il s'agit d'une participation financière pour aider les associations, leurs dirigeants et autres bénévoles à transporter les jeunes sportifs lors de compétitions officielles en Île-de-France.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- L'association sportive doit être affiliée à une fédération dont la ligue ou le

comité régional est partenaire (sous convention) de la Région pour le développement de la pratique sportive.

- Cette association doit posséder un ou plusieurs sportifs âgés de 13 à 18 ans inscrits dans une compétition de niveau régional se déroulant en Île-de-France.

Nous proposons de remettre à plat ces conventions afin de permettre à plus de clubs et d'associations d'en bénéficier.

La politique de la Région doit être incitative et volontariste en aidant les clubs à se structurer à travers des opportunités fournies par la Région d'accéder à la compétition. **Afin de ne pas augmenter le budget de la Région nous financerons cette nouvelle disposition par la mise en concurrence des opérateurs**. En effet les chèques sont actuellement d'une valeur faciale de 10 € et ne peuvent être utilisés par les bénéficiaires que pour l'achat de carburant exclusivement dans les stations BP.

4 - Elargissement du dispositif : *Ambassadeurs du sport.* Cette opération consiste en une implication vertueuse des talents sportifs de la région et doit être conservée. Nous souhaitons élargir sa population cible pour en faire bénéficier aussi les sportifs de niveau national licenciés en Île-de-France. Cette aide contributive permet de soutenir les athlètes de haut niveau dans leurs parcours sportifs et les accompagner dans leurs démarches de formation professionnelle et de reconversion. A ce jour, elle ne bénéficie qu'aux sportifs de haut niveau ayant été sélectionnés aux dernières Olympiades d'hiver ou d'été, licenciés dans un club francilien. Elle prend la forme du financement de bourses pour l'aide à la pratique sportive, l'accompagnement à la formation et à la reconversion, d'un montant de 1 500, 3 000 ou 4 000€ en fonction de l'implication de l'athlète au sein du dispositif.

Cette aide fait l'objet de la signature d'une convention entre la Région et l'athlète qui intervient en échange auprès des jeunes et anime son sport dans la Région. Un assouplissement des critères nous permettra, parce qu'ils seront plus nombreux de les faire intervenir davantage en grande couronne.

Les conventions intégreront également des interventions de formation réalisées par ces athlètes de façon à réduire le surcoût de l'élargissement du dispositif.

5 - Mise en place d'un "chèque sport", pour les familles franciliennes éligibles à valoir dans une association sportive.

II - Rénovation des équipements sportifs et formation des bénévoles et de l'encadrement.

1 - Les équipements. La mise en état des équipements défaillants sera portée au rang de priorité afin de préserver l'existant. Toute nouvelle infrastructure et demande d'équipement devra s'insérer dans le cadre d'un projet précis concernant les besoins de la population et la maintenance des équipements. Une attention soutenue sera portée aux projets situés dans les zones démunies du territoire.

2 - La formation et l'emploi. Notre programme dédié à la formation et à l'apprentissage prendra en compte la formation des encadrants et des nombreux bénévoles du sport dans les clubs (environ 271 000 à ce jour).

Nous n'oublierons pas, par ailleurs, que le sport est un formidable vivier d'emplois non délocalisables et socialement utile. Ce sera donc une priorité de la Région, en concertation avec les autres acteurs impliqués dans le sport (emploi et formation), d'assurer l'accompagnement adéquat au maintien des activités sportives et à leur excellence notamment selon les axes suivants :

- *L'économie des clubs aujourd'hui en Île-de-France*
- *Les besoins de formation et d'insertion des diplômés des sports nautiques*
- *La filière de haut niveau : CREPS/CDFAS/PÔLES ESPOIRS*

III – Participation active de la Région aux grands événements sportifs internationaux et redéploiement de la politique d'accueil des délégations sportives étrangères

La participation de la Région à l'organisation de grands évènements sera renforcée dans le souci du rayonnement francilien et national inhérent aux grands évènements, comme les Jeux Olympiques d'été par exemple. La Région mènera ces discussions avec nos partenaires institutionnels : Ministère de la Jeunesse et des Sports, le mouvement sportif, la Ville de Paris, etc.

Le Front National n'entend pas renier le caractère exceptionnel de la région Ile-de-France par sa taille, sa richesse, son histoire, sa situation économique et géopolitique. ***Il entend néanmoins s'assurer que toutes les dépenses liées à des investissements de rayonnement international avec participation financière de la Région soient réalisées de manière opportune.*** *Certes, Pierre de Coubertin exaltait la participation, mais il est sans intérêt de s'engager dans la compétition*

pour obtenir le privilège d'organiser les Jeux Olympiques ou le Mondial de football par exemple, lorsque l'on a strictement aucune chance de l'emporter...

Par ailleurs, la Région se positionne comme territoire d'accueil de délégations sportives étrangères issues des pays francophones, ou avec lesquels la Région a signé des accords de coopération prioritaire. **Cette ambition régalienne légitime, ne doit cependant pas détourner la Région de mettre en priorité les moyens en faveur des Franciliens qui restent exclus des dispositifs actuels, sans oublier bien sûr de privilégier la francophonie chaque fois que c'est possible.**

C'est pourquoi nous réévaluerons ce dispositif pour le consacrer exclusivement aux sports. Nous refuserons son instrumentalisation à des fins d'échanges socio-culturels dans les quartiers versus "Politique de la ville". Les relations sociales qui s'expriment lors d'une manifestation sportive sont la conséquence et non la cause de celle-ci. **Le sport n'a rien à gagner à être pris en otage dans une dimension sociétale et communautaire.**

Nous recentrerons les aides publiques et ses objectifs sur les partenaires sportifs franciliens, c'est-à-dire essentiellement :

- Les fédérations sportives nationales habilitées ou agréées par le ministère en charge du sport.
- Les ligues et comités sportifs régionaux déjà partenaires de la Région.
- Les clubs de statut associatif bénéficiant d'un agrément du ministère.

Idem concernant les objectifs du dispositif qui seront resserrés sur deux axes :

- Soutenir des athlètes étrangers de niveau national dans leur préparation sportive.
- Développer des échanges fructueux entre les sportifs de haut niveau franciliens et étrangers principalement francophones.